



Décembre
2021

ETUDE DE FAISABILITE

POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE VEGETAL LOCAL® EN ÎLE-DE-FRANCE.



Coordination générale : **Agnès Le Men**

Réalisation : **Margaux Perchet**

En partenariat avec



Étude réalisée dans le cadre d'un financement
de la DRIEE et du Conseil Régional d'Île-de-France





> Illustrations page de couverture

1. *Filipendula ulmaria*
2. *Alnus glutinosa*
3. *Malva moschata*
4. *Leucanthemum irtutianum*
5. *Viburnum lantana*

Crédits : © Elodie Seguin | CC

Crédits : © GIE Pépinières franciliennes | CC



REMERCIEMENTS

Nous souhaitons tout d'abord remercier nos financeurs, la Région Île-de-France, ainsi que la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie. Nous remercions également nos partenaires du contrat de filière « horticulture-pépinières » d'Île-de-France, et plus particulièrement Astredhor Seine-Manche, avec Flore Diradourian qui a participé aux groupes de travail, ainsi que la Chambre d'Agriculture pour le précieux travail d'animation du contrat de filière mené par Isabelle Vandernoot, la participation aux groupes de travail d'Isabelle Cadiou et les mises en contacts. Merci aux représentants de l'animation « Végétal Local » nationale, notamment à Damien Provendier et Baptiste Sanson pour leur accompagnement et les différents entretiens qu'ils nous ont accordés. Bien entendu, nous remercions aussi et surtout Philippe Bardin du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et Jonathan Flandin de l'Agence Régionale de la Biodiversité pour leurs conseils, leur expertise et leur réactivité tout au long de l'étude ainsi que l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée pour l'animation des groupes de travail et la relecture du rapport final.

Nous tenons également à remercier chaleureusement les personnes ayant bien voulu nous accorder du temps pour éclairer notre compréhension du sujet : Stéphanie Huc (CBN Alpin), Marianne Hédont (Plante & Cité), Luc Vancrayelynghe (réfèrent Végétal Local Bassin Parisien Sud), Pierre-Alexis Nizan (Jura Nature Environnement) et Maxime Belle (France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté).

Nous remercions les personnes ayant accepté d'intervenir lors des groupes de travail : Lionel Gire (Semence Nature), Jacque Detemple (Haies Vives d'Alsace) et Béatrice Egu (ADASMS).

Enfin, nous remercions tout particulièrement les participants aux groupes de travail qui ont permis de donner du corps à notre étude : Régis Bihay (GPSEA), Isabelle Cadiou (Chambre agriculture IdF), Sabrina Charles-Bouhafi (SIAVB), Sébastien Ciprian (SNCF Réseau Île-de-France), Christophe Davalo (Paris Habitat), Flore Diradourian (Astredhor Seine-Manche), Romain Ente (Marcel Villette), Fabrice Frebourg (UNICEM), Benjamin Girard (Sauvage), Nicolas Hladky (GIE Pépinière franciliennes), Gaëlle Jardinier (CDC Biodiversité), Christophe Jarry (Cercle des Horticulteurs), Camille Le Noan (Département de l'Essonne), Xavier Marie (Sol Paysage – UPGE), Antonin Mercier (Agrof'île), Bruno Mertens (Pinson Paysage), Stéphanie Morisson (SNCF Réseau Île-de-France), Marguerite Nielen (Sauvage), Christophe Parisot (Seine et Marne Environnement), David Pecquet (Département de l'Essonne), Zelda Prou-Kerrec (EPA Paris-Saclay), Elodie Seguin (Pariciflore), Gwénaél Torres (Espace), Fabien Verfaille (Veolia) et Florent Yvert (Biodiversita).

Nos remerciements s'adressent également à celles et ceux qui n'ont pas participé aux groupes de travail mais qui ont contribué à nourrir cette réflexion : Sophie Elie-Pecqueur (CDC Biodiversité), Eric Stremler (GPSEA), Sylvain Demulder (Veolia), Emmanuel Croux (Pépinières Croux), Paul-Robert Takacs (Ville de Paris), Frédéric Asara (Eau de Paris) et Valentin Verret (Agrof'île).



LISTE DES ACRONYMES

ACTA : Association de Coordination Technique Agricole

ASM : Astredhor Seine-Manche

ARB : Agence régionale de la biodiversité

BFC : Bourgogne Franche-Comté

CBNA : Conservatoire botanique national alpin

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

CBNPMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

CGM : Comité de gestion de la marque

CT : Comité technique

CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CNFPT : Centre National de la fonction Publique Territoriale

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports

EPA : Établissement public d'aménagement

FCBN : Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux

FNE : France Nature Environnement

GPSEA : Grand Paris Sud Est Avenir

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

ITEIPMAI

JNE : Jura nature environnement

OFB : Office française de la biodiversité

SIAVB : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre

UNICEM : Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction

ZAC : Zone d'aménagement concertée

Sommaire

1.	Contexte et introduction	2
2.	Matériels et méthodes	4
3.	Résultats	5
3.1.	Recherche documentaire et entretiens : enjeux de la marque végétal local et spécificités de la filière francilienne.....	5
3.1.1.	Présentation générale de la marque « Végétal local »	5
3.1.2.	La filière horticulture et pépinière au niveau national et régional	11
3.1.3.	Le <i>Végétal local</i> à L'échelle nationale	14
3.1.4.	Le <i>Végétal local</i> en Île-de-France	20
3.1.5.	Contexte agricole et urbain de la région francilienne	21
3.1.6.	Les acteurs franciliens	23
3.2.	Mise en place du groupe de travail et préconisations	25
3.2.1.	Entretiens préliminaires et questionnaire en ligne	25
3.2.2.	Groupes de travail et ateliers thématiques.....	28
3.2.3.	Echantillon d'acteurs réunis lors des groupes de travail.....	29
3.2.4.	État des lieux francilien	31
3.2.5.	Freins au développement d'une filière Végétal Local en Île-de-France.....	33
3.2.6.	Plan d'actions stratégiques pour le développement d'une filière Végétal Local en Île-de-France	34
3.2.7.	Articulation entre actions régionale et nationales.....	38
4.	Conclusion et perspectives.....	40
5.	Bibliographie.....	42
6.	Annexes	44
	Annexe I : Liste des participants au groupe de travail	44
	Annexe II : Programme des réunions 1 et 2 du groupe de travail.....	45
	Annexe III : Programme des réunions 3 et 4 du groupe de travail.....	46
	Annexe IV : Processus d'élaboration d'un projet de végétalisation et les leviers d'actions proposés pour le Végétal Local – Delesse, 2019.....	47
	Annexe V : Liste des correspondants locaux du Végétal Local – mise à jour en janvier 2021.....	48

1. CONTEXTE ET INTRODUCTION

Cette étude s'inscrit à la croisée de deux constats et problématiques.

Tout d'abord, la filière horticole francilienne est en difficulté depuis plusieurs années et cherche à se réinventer. La diversification et le développement de nouvelles gammes ou nouvelles sous-filières sont pour elle un enjeu. Les pouvoirs publics se positionnent en soutien de cette démarche, à travers la mise en place par la Région Ile-de-France d'un « contrat de filière horticultures-pépinières » pluriannuel, animé par la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France. Par ailleurs, les enjeux de préservation de la biodiversité dans le cadre des projets de (re)végétalisation se font de plus en plus présents, et les acteurs y sont sensibles et / ou incités par les réglementations. A cet enjeu de préservation de la biodiversité lors de l'implantation de végétaux sauvages, la marque « Végétal local » (présentée plus en détail au §3.1.1) constitue une réponse particulièrement adaptée.

Ainsi, le développement d'une filière « Végétal local » en Ile-de-France permettrait de fournir un débouché à une filière en difficulté, tout en permettant aux acteurs souhaitant végétaliser en respectant le mieux possible la biodiversité, d'avoir accès aux productions adaptées.

C'est pourquoi, depuis 2018, en partenariat avec Astredhor Seine-Manche et grâce à un financement régional lié au contrat de filière horticulture-pépinières, complété en 2020 et 2021 par un financement de la DRIEATS, le CNPMAI mène des travaux autour du développement de la filière « Végétal local » en Ile-de-France.

Le CNPMAI est un organisme technique de recherche agronomique appliquée au service des professionnels de la filière PPAM¹. Adossé à l'Institut technique de la filière, l'iteipmai, le CNPMAI a en charge l'acquisition, la préservation et la valorisation de la biodiversité sauvage et cultivée en PPAM. A ce titre, il a développé des compétences sur la collecte dans la nature de semences, sur la production et la commercialisation d'une grande diversité d'espèces (1500 espèces conservées, 700 au catalogue de semences et plants). Il dispose de terrains et des compétences liés à l'expérimentation, et a donc mené entre 2018 et 2021, en partenariat avec Astredhor Seine-Manche, des essais de production de semences respectant le référentiel technique de la marque « Végétal local » (Figure 1).



Figure 1 : Parcelle expérimentale et plants du CNPMAI dans le cadre des essais de production « Végétal local »

¹ Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales



En complément de ces essais, l'aspect organisationnel et de structuration de la filière « Végétal local » semble un enjeu majeur pour faciliter le développement de ces productions. C'est pourquoi une étude de faisabilité assortie d'un volet d'animation avec la mise en place de groupes de travail a été envisagée, dont les résultats sont présentés ici.

L'objectif de cette étude est d'établir un panorama de la filière « Végétal local », de ses enjeux au niveau national et régional, et de déterminer par une approche collaborative les principaux freins et leviers au développement de cette filière, afin de pouvoir proposer des préconisations pour favoriser son émergence dans les meilleures conditions. Elle est donc destinée tant aux institutions et associations régionales et nationales souhaitant promouvoir le développement de cette filière qu'aux acteurs de la filière « horticultures pépinières » et aux porteurs de projets.

2. MATERIELS ET METHODES

L'étude s'est déroulée en deux phases :

Première phase : étude documentaire. Cette phase s'est déroulée d'août à octobre 2020 et a consisté en la compilation d'éléments bibliographiques relatifs aux différents aspects à étudier, afin de préparer au mieux la 2^e phase.

Deuxième phase : réflexion collaborative via l'animation d'un groupe de travail. Tout d'abord, des entretiens avec un panel de 12 experts de la filière « Végétal local » ont été menés, dans le but de mieux cerner les enjeux et de préparer un questionnaire. Ce questionnaire a ensuite été envoyé à l'ensemble des contacts identifiés lors de la phase documentaire et des entretiens avec les experts. Il visait à confirmer les enjeux identifiés et à constituer un groupe de travail pour travailler de manière collaborative sur les freins et leviers à identifier. Parmi les personnes ayant répondu au questionnaire, une vingtaine de professionnels de l'amont à l'aval de la filière a bien voulu consacrer du temps en participant à 4 réunions organisées par le CNPMAI en novembre 2020, co-animées par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBN BP). En raison du contexte sanitaire, ces ateliers se sont tenus en format visioconférence. Les travaux du groupe ont abouti à l'identification de plusieurs actions stratégiques à mettre en place en vue du développement de la filière, et leur priorisation. Pour finir, des entretiens ont été menés avec des représentants de l'animation nationale de la marque afin de confronter les préconisations du rapport à leur point de vue pour ensuite les affiner.

La Figure 2 schématise la méthodologie globale et les différentes étapes de l'étude.

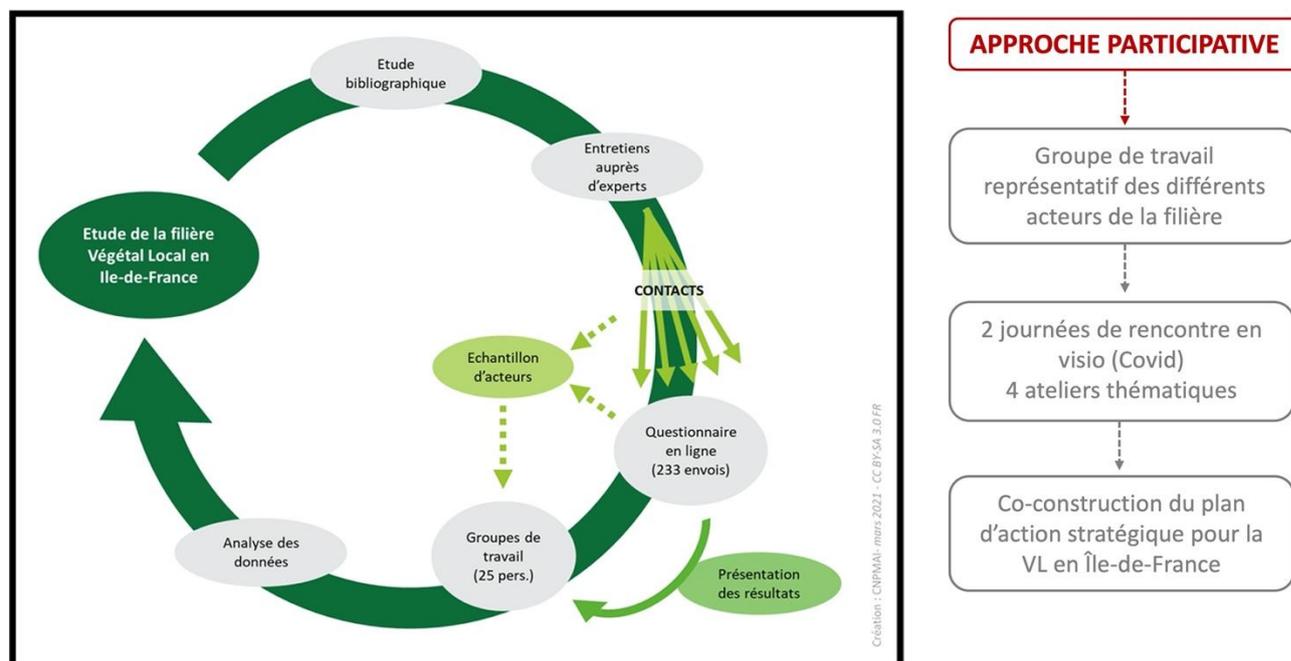


Figure 2 - Approche et méthodes mises en œuvre pour l'étude de faisabilité

3. RESULTATS

3.1. RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET ENTRETIENS : ENJEUX DE LA MARQUE VEGETAL LOCAL ET SPECIFICITES DE LA FILIERE FRANCILIENNE

3.1.1. Présentation générale de la marque « Végétal local »

▪ CONTEXTE ET EMERGENCE DE LA MARQUE

La prise de conscience des enjeux de disparition de la biodiversité sauvage, notamment l'effondrement des populations de pollinisateurs, a favorisé en France au début du XXI^e siècle l'essor de pratiques de végétalisation telles que les « bombes de graines », les prairies fleuries et autres bandes enherbées mellifères. Ces pratiques ont été largement diffusées par des initiatives soutenues par des collectivités et des associations. Sensées soutenir la biodiversité, ces pratiques ont pu induire des effets pervers car les semences utilisées n'étaient pas adaptées. Un exemple parmi d'autres est cité dans le Plan National d'Action sur les plantes messicoles (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, 2012), p.91. Le bleuet, espèce emblématique des mélanges de semences pour les prairies fleuries, est par défaut présent sous forme de semences de variétés sélectionnées pour l'horticulture. Chez ces variétés, les pièces pétales sont hypertrophiées, et cette sélection se réalise au détriment des pièces nectarifères (Figure 3). Particulièrement attractifs pour les insectes pollinisateurs avec leurs pétales plus imposants, ils s'avèrent moins nourrissants que les bleuets sauvages. Ils constituent alors des « pièges » dans lesquels s'épuisent les insectes à la recherche de nourriture. De plus, ces formes horticoles peuvent s'hybrider avec les populations sauvages locales de bleuet, provoquant une pollution génétique dont l'ampleur et les conséquences sur la faune sauvage restent difficiles à appréhender.

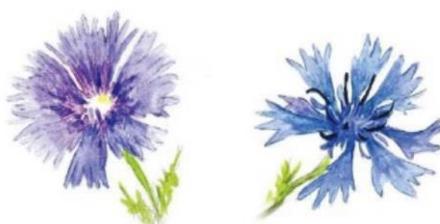


Figure 3 - Distinction morphologique entre un bleuet horticole (à gauche) et sauvage (à droite) - source : présentation de Jonathan Flandin, ARB, réunion 1 du groupe de travail – 17/11/2020) - crédits : © Boris Transinne

Une fois ce problème identifié, comment approvisionner les programmes de végétalisation avec des semences non sélectionnées, et bien adaptées à la faune indigène ? C'est tout l'enjeu de la marque « Végétal local ». Cette marque collective a été créée en 2015 suite au travail conjoint de trois réseaux : la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN), l'Afac-Agroforesteries et Plantes & Cités. Elle vise à apporter une réponse à la problématique de l'origine génétique du matériel végétal utilisé dans les projets d'aménagement à vocation environnementale mais également à encourager les aménageurs à utiliser des végétaux favorables à la biodiversité et aux écosystèmes. Elle garantit la traçabilité et l'origine de végétaux sauvages, indigènes et locaux, de leur prélèvement durable en milieu naturel jusqu'à la commercialisation dans leur région d'origine. Onze régions biogéographiques

ont été définies comme trame réglementaire de la marque, indépendamment des régions administratives (Figure 4).

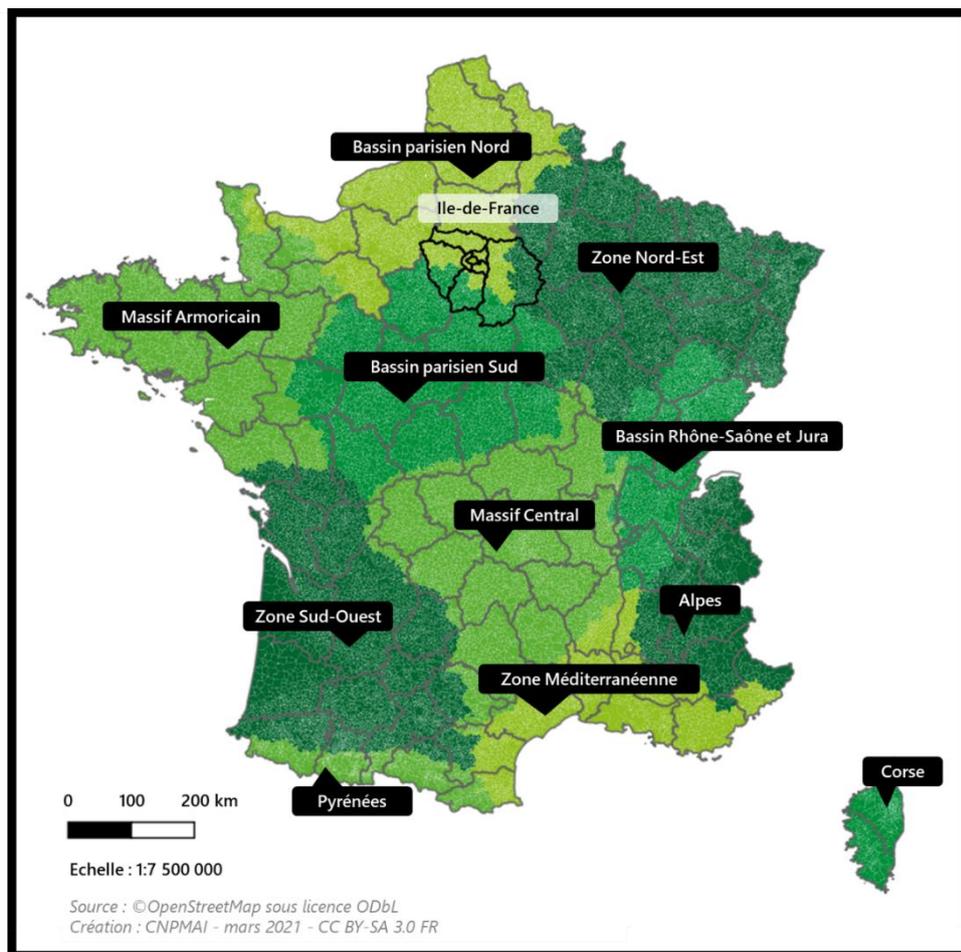


Figure 4 - Cartographique des 11 régions biogéographiques de la marque Végétal Local au regard des départements métropolitains

i

VEGETAUX SAUVAGES, INDIGENES ET LOCAUX : QUESACO ?

SAUVAGES : il s'agit de végétaux qui se développent naturellement, de manière spontanée sans être cultivés. Cela signifie qu'ils n'ont pas subi de processus de sélection à l'inverse de végétaux utilisés en agriculture ou en horticulture.

INDIGENES : la flore indigène correspond à l'ensemble des plantes originaires du territoire national présentes depuis la fin de la dernière glaciation ou arrivées sans intervention humaine avérée, selon des flux migratoires naturels. La marque inclut également dans sa définition d'espèces indigènes, la flore **exogène archéophyte**. Il s'agit des plantes présentes aujourd'hui sur un territoire donné en raison de leur introduction intentionnelle ou non par l'Homme avant la fin du XV^{ème} siècle (1492). En raison de l'ancienneté de leur introduction, **les plantes archéophytes sont admises par les botanistes comme indigènes**.

LOCAUX : pour la création de la marque, un collège de scientifiques et de professionnels ont dû définir préalablement plusieurs **régions biogéographiques** accueillant un cortège d'espèces indigènes spécifiques. Ces aires sont issues du croisement de cartographies pédologiques, climatiques, topographiques, hydrologiques, écologiques, etc. La dimension locale d'un végétal marquée Végétal local correspond à ces régions biogéographiques.

▪ OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS

La marque *Végétal Local* vise à contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes en favorisant à travers l'utilisation de végétaux marqués, la diversité génétique naturelle issue de la coévolution de la faune et de la flore locale, et les services écosystémiques qui en découlent. Plus précisément, privilégier ces végétaux permet de :

- Participer à la fonctionnalité écologique des milieux, en favorisant par exemple l'accueil et les interactions positives avec la faune sauvage (végétaux dont le cycle de vie est en correspondance avec celui des insectes, etc.) ;
- Participer à la conservation génétique des espèces indigènes, afin d'éviter la disparition des écotypes locaux adaptés au milieu ;
- Conserver une diversité génétique intra-spécifique, qui renforce la résistance d'une population aux changements, maladies et parasites, et conserve son potentiel évolutif.

Il s'agit également pour la marque de favoriser une économie locale par le développement de filières horticoles régionales et de structures locales de production.

i

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA MARQUE « VEGETAL LOCAL »

ÉTUDES DE FILIERE :

Description plus approfondie de l'historique de la marque et du contexte actuel d'érosion de la biodiversité :

- M.-S. Bette et B. Asset, « Étude de la capacité de développement des marques *Végétal local*[®] et *Vraies messicoles*[®] dans le Bassin Parisien Nord », ISA Lille, Conservatoire botanique national de Bailleul, 2019.
- G. F. et P. Astredhor Sud-Ouest, « Le *Végétal Local* - niche ou révolution ? Étude d'opportunité du végétal sauvage d'origine locale pour la filière horticole en Nouvelle Aquitaine », mars 2020. [En ligne].

RESSOURCES INTERNET :

Implications techniques pour la collecte et la production de végétaux

Référentiel technique de la marque : [https://vegetal-local.fr/sites/default/files/2021-01/R%C3%A9f%C3%A9rentiel technique VLocal OFB.pdf](https://vegetal-local.fr/sites/default/files/2021-01/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20technique%20VLocal%20OFB.pdf)

Espèces concernées, aires biogéographiques et communes associées, etc. :

Onglet « Ressources » du site internet *Végétal Local* : <https://www.vegetal-local.fr/ressources>

Biodiversité

Webinaire – « Insectes pollinisateurs et *Végétal Local* » : <https://vimeo.com/419922677>

Changement climatique

Webinaire – « Biodiversité et re-végétalisation face au changement climatique » : <https://vimeo.com/431807720>

- SPECIFICITES

La principale spécificité de la marque *Végétal Local* réside dans la création d'un référentiel technique qui permet de garantir la durabilité des prélèvements des populations en milieu naturel et l'absence de sélection des populations multipliées après prélèvement. Il impose entre autres, la taille minimale de la population de collecte, le nombre maximum d'individus à prélever au sein de cette population, les conduites de production à tenir comme s'astreindre de toute sélection positive de graines et de plants, et ce peu importe le taux de germination, la vitesse de développement, le port, etc. Il encadre également les sites de multiplication - vergers à graines et parcs à boutures -, qui doivent rester des dispositifs exceptionnels mobilisés par exemple dans le cas d'une population naturelle de collecte limitée.

Une des principales singularités de ce référentiel technique est d'amener à repenser nos modes de production en faveur de la diversité génétique sauvage, à rebours des pratiques agronomiques traditionnelles. En effet, la collecte de semences en milieu naturel favorise une technique de reproduction générative, à l'inverse des modes de multiplication végétatifs ou de l'amélioration variétale qui amènent à une sélection et de fait à un appauvrissement génétique. Cependant, la sélection variétale est également un des leviers agronomiques qui, en renforçant la productivité des végétaux, permet de diminuer le prix du produit fini. Revenir au sauvage permet la conservation d'une diversité génétique locale et adaptée à un terroir donné, mais cela impacte inévitablement les modes de production et leurs coûts.

Ce référentiel technique a d'autres implications sur l'ensemble de la chaîne de production du végétal, à commencer par la définition d'un nouveau métier, celui de collecteur de végétaux locaux². Il ne s'agit plus ici de solliciter des semenciers, des banques de graines et des organismes de sélection variétale. Les collecteurs doivent détenir des connaissances botaniques fines afin d'identifier les plantes sauvages indigènes et les sites de collecte viable, connaître et surveiller la montaison jusqu'à la fructification de chaque espèce ou encore maîtriser le traitement post-collecte à appliquer.

- ARTICULATION ENTRE MARQUE ET FILIERE

La marque *Végétal Local* est une marque collective simple. Juridiquement, elle est plus proche d'un label que d'une marque individuelle. Elle peut notamment être considérée comme un label au titre des marchés publics puisqu'elle respecte les conditions citées dans le code de la commande publique³. Elle a été définie par un règlement d'usage (obligatoire pour toute marque collective) et un référentiel technique associé. L'exploitation de la marque *Végétal Local* est ainsi autorisée pour toute personne respectant ce règlement d'usage établi par le propriétaire de la marque. Dans ces conditions, on ne parle pas de « producteurs *Végétal Local* » mais bien de producteurs « autorisés à vendre certaines espèces sous la marque *Végétal Local* ». Ce sont ainsi les espèces qui sont marquées *Végétal Local* et non pas les producteurs.

Au regard de ces différentes spécificités, la marque *Végétal Local* doit pourtant s'inscrire au sein de la filière « horticulture et pépinière » d'ores et déjà existante : les produits marqués *Végétal Local*

² Dans tout le rapport, les termes « végétaux locaux », « matériel végétal local », « végétaux sauvages d'origine locale » désignent des végétaux marqués *Végétal Local*®.

³ Pour plus d'informations, consultez le « Guide de recommandations pour des prescriptions techniques sur l'achat de végétaux sauvages d'origine locale » : http://www.fcbn.fr/sites/fcbn.fr/files/ressource_telechargeable/guiderecoachatvegetauxsauvages.pdf

peuvent être vendus au sein d'une pépinière spécialisée dans cette marque ou d'une pépinière généraliste. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, le développement de la marque suppose la mise en œuvre d'un nouveau de métier (collecteur) et de nouvelles techniques de production (multiplication et production de végétaux non-sélectionnés selon un référentiel technique). Par conséquent, dans cette étude, nous approcherons la marque *Végétal Local* en tant que « filière Végétal Local » à part entière. En effet, la production de végétaux marqués présente toutes les caractéristiques d'une filière spécifique, nécessitant pour pouvoir se développer, l'installation de nouveaux acteurs, un accompagnement technico-économique adapté et une coordination entre l'amont et l'aval de la filière. Elle est bien entendu liée à la filière « horticulture et pépinière » et est composée pour partie des mêmes acteurs. La Figure 6 tente de représenter visuellement cette filière *Végétal Local* en précisant les interactions entre toutes les professions intégrant partiellement ou totalement la filière.

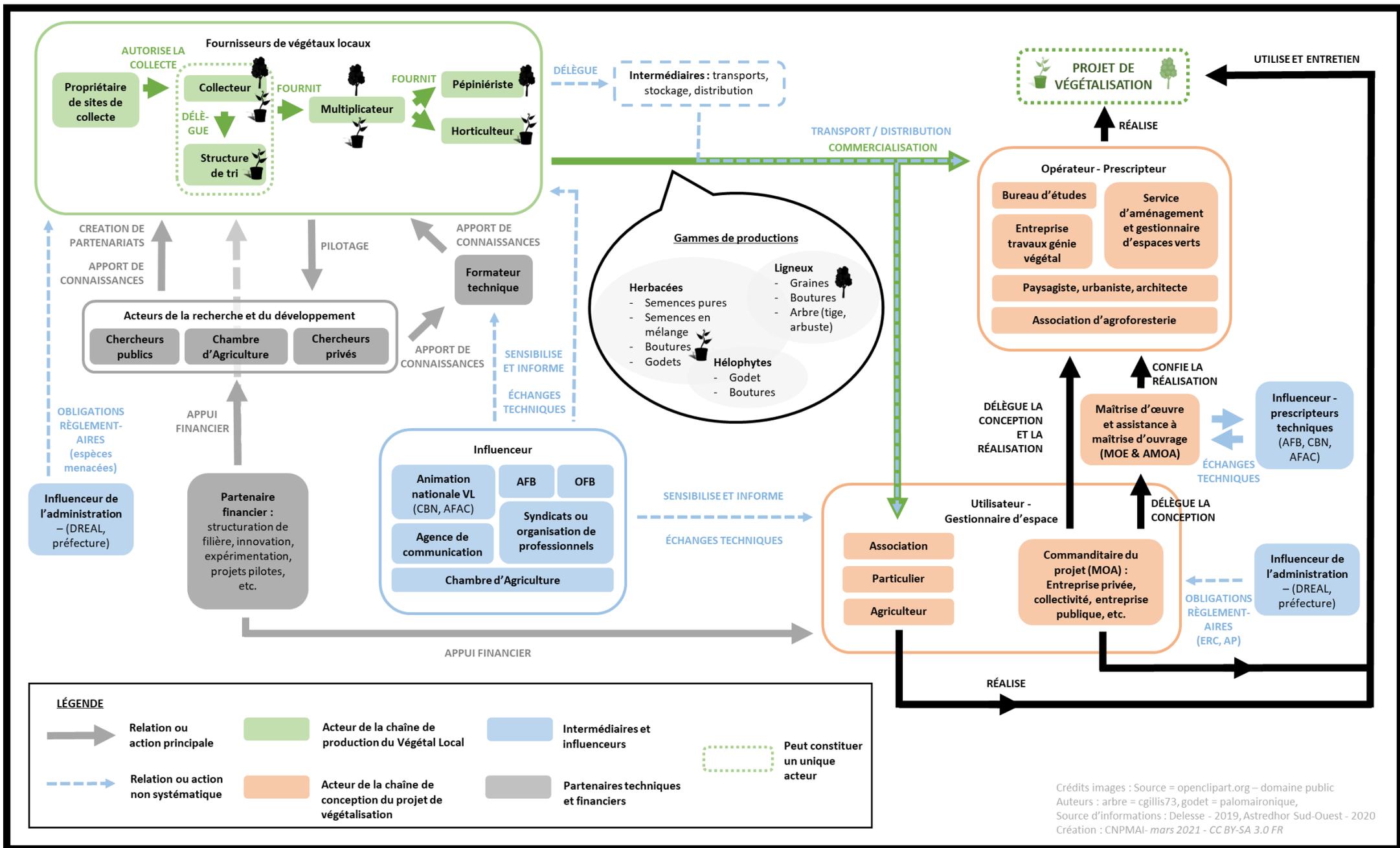


Figure 6 - Schéma de la filière Végétal Local

Crédits images : Source = openclipart.org – domaine public
Auteurs : arbre = cgillis73, godet = palomaironique,
Source d'informations : Delesse - 2019, Astredhor Sud-Ouest - 2020
Création : CNPMAI-mars 2021 - CC BY-SA 3.0 FR

3.1.2. La filière horticulture et pépinière au niveau national et régional

Pour mieux comprendre le cadre dans lequel s'inscrit la marque *Végétal Local*, il est donc important de mieux comprendre la filière « horticulture et pépinière ».

Hormis les productions à part entière telles que la roséiculture, la bulbéculture ou encore la production de fleurs coupées et feuillage (FNPHP, 2017), la filière « horticulture et pépinière » se structure schématiquement selon deux corps de métier : les horticulteurs et les pépiniéristes. Ces derniers se différencient selon les végétaux produits : vivaces⁴, graminées, annuelles⁵ et bisannuelles⁶ pour les horticulteurs, arbres et arbustes pour les pépiniéristes.

Dans le cadre de la marque « Végétal local », on distingue plutôt trois types de végétaux : ligneux, herbacées, et héliophytes⁷. Par définition, les plantes herbacées ont l'aspect de l'herbe et sont souples, et s'opposent en pratique aux végétaux ligneux, qui comportent du bois (de la lignine). On peut schématiser en répartissant les herbacées et héliophytes chez les horticulteurs, et les ligneux chez les pépiniéristes. En outre, les végétaux marqués « Végétal local » se répartissent en différentes gammes : arbres, boutures, godets herbacés, graines de ligneux, jeunes plants, plantes héliophytes, semences herbacées. Ce vocabulaire est propre à la marque « végétal local » et n'est pas toujours celui utilisé par les professionnels de la filière « horticulture-pépinières ». Ce vocabulaire spécifique, pour pertinent qu'il soit par rapport aux problématiques de la marque, ne facilite pas la compréhension et l'appropriation du sujet par les producteurs. La Figure 7 présente les gammes et types de végétaux proposés dans le cadre de la marque "Végétal local", et leur recouplement par rapport aux termes « vivaces », « annuelles », bisannuelles » utilisés par les horticulteurs.

Types de végétaux / Gammes	Ligneux	Herbacées	Héliophytes
Arbres	✓		
Boutures	✓	✓	
Godets herbacées		✓	
Graines de ligneux	✓		
Jeunes plants	✓		
Plantes héliophytes			✓
Semences herbacées		✓	



Figure 7 : Gammes et types de végétaux proposés dans le cadre de la marque "Végétal local"

⁴ Vivace : se dit d'une plante dont la période de végétation s'étend sur plusieurs années, même lorsque les parties souterraines (organes dits pérennants : rhizomes, bulbe, tubercule, etc.) subsistent seules en hiver (Larousse).

⁵ Annuelle : plante qui fructifie, disperse ses graines et meurt moins d'un an après sa germination (Larousse).

⁶ Bisannuelle : plante qui accumule des réserves la première année de sa vie et ne forme ses graines que la deuxième année, puis meurt (Larousse).

⁷ Héliophytes : sous-catégorie d'herbacées qui sont des plantes hygrophiles pourvues d'un système racinaire partiellement ou totalement immergé mais dont la base des tiges reste non-immersée

Fin 2019, on recense 2 926 horticulteurs et pépiniéristes en activité en France métropolitaine. On compte dans cette filière 1,4% du nombre total des exploitations agricoles (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020). Dans le monde agricole, l'horticulture est une activité spécifique qui n'est par ailleurs pas soutenue par le PAC hormis les cultures de pleine terre. Elle est également soumise à la libre concurrence avec des pôles très compétitifs aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Italie, ce qui explique en partie la fragilité des entreprises horticoles actuelles. La filière « horticulture et pépinière » française se caractérise par une multitude de circuits de production : du circuit court en vente directe chez le producteur à des ventes par le biais d'intermédiaires (grossistes, négociants) jusqu'à la distribution généraliste (Valhor, 2014). De plus, il faut noter une grande diversité dans les produits vendus : plantes de pépinières, plantes en pot, plantes à massif, fleurs coupées, vivaces et aromatiques, jeunes plants de pépinière, jeunes plants horticoles, bulbes, autres (FranceAgriMer, 2021). Du point de vue du client, les végétaux sont finalement accessibles auprès de différents types de structures et sous de nombreuses formes. En Île-de-France, les pépiniéristes sont des pépiniéristes éleveurs, ce qui signifie qu'ils travaillent leur production à partir de jeunes plants provenant généralement des bassins orléanais et angevin mais également d'autres pays d'Europe. En revanche, les horticulteurs franciliens ont des pratiques plus variées. Si certains produisent à partir de jeunes plants, d'autres travaillent à partir de semences. Le schéma de la filière horticulture et pépinière en Figure 8 s'essaye à représenter la diversité de producteurs au sein de ces deux corps de métier en Ile-de-France, et les circuits de vente empruntés par les végétaux produits.

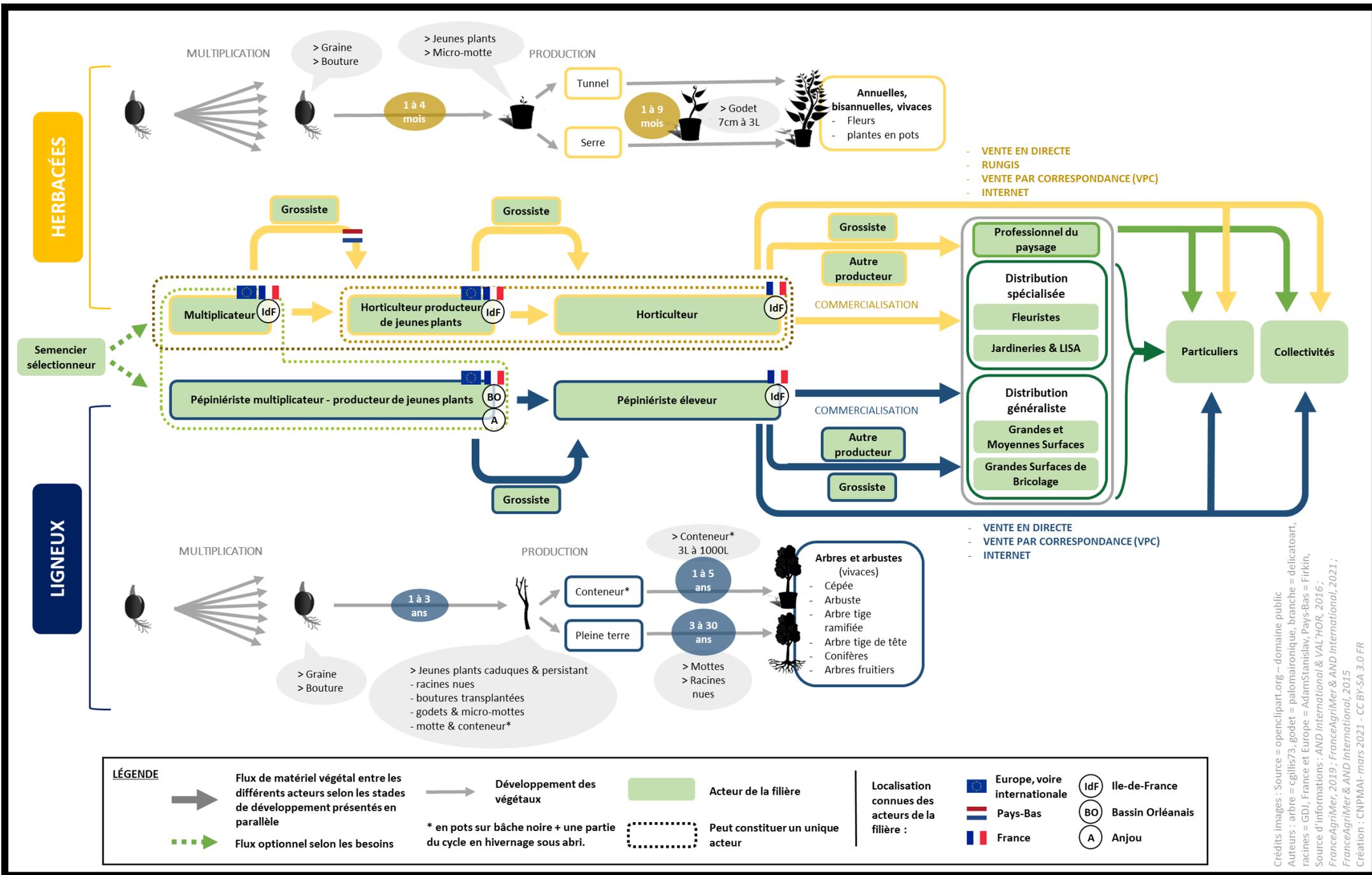


Figure 8 - Schéma de la filière horticulture et pépinière hors « Végétal local » en Ile-de-France

3.1.3. le *Végétal local* à L'échelle nationale

- ÉTAT DE L'ART DES ETUDES DE FILIERE *VEGETAL LOCAL*

Le projet de recherche et développement Ecovars est initié en 2003 par le Conservatoire Botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP) dans le cadre d'un partenariat de recherche avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences. Il avait pour objectif la restauration écologique des habitats naturels dégradés de montagne par une revégétalisation donnant la préférence à des espèces indigènes issues de semences sauvages des estives pyrénéennes. Il sera en partie à l'origine de la création de la marque collective « Pyrégraine de nèou » (CBNPMP) valorisant la production de semences locales. Cette marque va permettre la mise en place d'une première filière de multiplication de semences locales en Pyrénées-Midi-Pyrénées (FNE Midi-Pyrénées). Ecovars inspire ensuite d'autres territoires de montagne.

Ainsi dans les Alpes, le projet Alp'Grain (2011-2013) porté par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et l'Institut Agricole Régional, vise à diversifier le revenu des producteurs agricoles par la mise en place de prairies avec un mélange d'espèces herbacées locales afin de répondre aux besoins croissants en matériel végétal des projets de revégétalisation. Alp'Grain permettra d'étudier la mise en œuvre d'une filière « herbacées locales », de définir une liste d'espèces pour les mélanges et d'amorcer la construction d'un réseau de professionnels (Huc S., 2016).

Ces différentes initiatives vont constituer le socle des réflexions pour la création de la marque collective *Végétal Local* en 2015.

Le programme « Sem'lesAlpes » (2016-2018) succèdera à Alp'Grain afin d'étudier plus précisément les projets de restauration écologique des espaces dégradés en zone alpine notamment les techniques de collecte des semences et d'ensemencement des milieux (Huc S., 2018).

Ces différents projets de recherche et développement permettront de structurer la filière « herbacées » marquées *Végétal Local* en France. Quant à la filière *Végétal local* dédiée aux espèces ligneuses, elle se développe davantage en lien avec les projets portés par des associations spécialisées en agroforesterie.

Par la suite, plusieurs études vont s'intéresser spécifiquement à la filière *Végétal local*. Ainsi en 2019, le Conservatoire Botanique National de Bailleul mène une étude consacrée principalement à la filière « herbacées » (Bette M.S., 2019) et aux possibilités de développement de la marque dans le Bassin Parisien Nord. La même année, une autre étude (Delesse, 2019) réalisée par un institut de recherche allemand (EIFER-Europäisches Institut für Energieforschung) analyse la filière *Végétal Local* à travers les besoins spécifiques d'EDF et permet d'identifier les freins et leviers d'action d'une telle structure au sein de la filière *Végétal Local*.

En 2019 également, la Bourgogne-Franche-Comté organise une journée d'échanges initiant la rencontre d'une cinquantaine d'acteurs autour du développement des filières de production de végétaux sauvages d'origine locale (Journée d'échanges *Végétal Local* à Conliège (Jura) - Développement des filières de production de végétaux sauvages d'origine locale). Jura Nature Environnement (JNE) et France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté (FNE BFC), animateurs et coordinateurs de l'évènement, souhaitent à travers ce temps d'échanges faire émerger



les freins au développement du *Végétal Local* et les solutions envisagées. Cette approche permet d'identifier plus précisément les leviers d'actions locaux, spécifiques à la région.

En 2020, la première étude de filière *Végétal Local* à l'échelle nationale est réalisée et publiée par Astredhor Sud-Ouest (Astredhor Sud Ouest, 2020). Les auteurs y proposent notamment une typologie des usages précisant les différentes destinations possibles du matériel végétal en fonction des objectifs de végétalisation. Quatre grandes catégories de segment d'usage sont proposées, définissant le végétal comme :

- Support de paysage : espaces verts ornementaux, nature en ville et écologie urbaine, aménagement de l'espace ;
- Auxiliaire de l'agriculture : agroforesterie, fourrages et pâtures, engrais verts, jachères fleuries et bandes enherbées ;
- Support de la biodiversité : conservation de la nature, restauration écologique, compensation écologique ;
- Outil du génie écologique : génie végétal, phytoremédiation, solutions fondées sur la nature et biomimétisme.

Cette étude présente aussi une première description des acteurs de la filière *Végétal Local* et de leur organisation. Elle permet ainsi de comprendre l'ensemble des objectifs de la filière au regard des problématiques rencontrées. Bien entendu, des spécificités régionales existent et sont parfois décrites.

■ LES EVOLUTIONS REGIONALES

Comme vu précédemment, la marque *Végétal Local* puise son inspiration dans plusieurs initiatives. On ne peut pas évoquer Ecovars sans penser à Alp'Grain puis Sem'les Alpes issus des programmes d'expérimentation et de structuration de filière pour la restauration écologique de zones montagneuses. Les territoires de montagne pyrénéens et alpins sont ainsi très avancés dans le développement de filière et de projets d'expérimentation sur les herbacées. L'engagement des CBN de ces territoires a permis de construire cette filière et d'expérimenter auprès de quelques acteurs motivés, la collecte et la multiplication de plantes herbacées pour des espèces pures et en mélange.

Le CBN Alpin s'est plus récemment tourné vers la filière ligneuse avec l'appui de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de deux associations : l'Afac-Agroforesterie auvergnate et l'Union de Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes spécialisée dans l'implantation de haies bocagères.

L'Occitanie est une région où la marque *Végétal Local* est également en fort développement grâce à l'Afac-Occitanie qui accompagne les professionnels de l'agroforesterie. Cette dernière travaille actuellement à la mise en place d'un logiciel de gestion de production de semences pour faciliter le travail des multiplicateurs et des collecteurs.

Le Conservatoire Botanique National de Corse, service de l'Office de l'Environnement de la Corse, dans le même esprit que le CBNPMP, a créé sa propre marque collective « Corsica Grana », labellisant sur 3 000 espèces végétales recensées sur le territoire, 300 plantes endémiques et 130 indigènes, afin de favoriser la production locale de ces espèces même si certaines sont exotiques. Cette marque s'inspire tout de même largement du référentiel technique de la marque *Végétal Local* (CBN Corse).

D'autres initiatives sont plutôt orientées vers la collecte de graines de ligneux. Ainsi, la Région des Pays de la Loire bénéficie d'un fort réseau de collecteurs et de producteurs, ainsi que d'un acteur clef, la Fédération Régionale des Chasseurs, qui anime la filière notamment par le biais de formations. Par ailleurs, depuis 2013, les Hauts-de-France participent au projet de label « ESDOCO » (Espèces d'Origine Contrôlée), animé par les Espaces Naturels Régionaux qui a permis l'émergence d'une filière régionale d'arbres et d'arbustes sauvages d'origine locale et a joué par la suite un rôle de catalyseur pour la marque nationale *Végétal Local* (Brimont, 2017). Dans cette région, le dynamisme d'association comme les Planteurs Volontaires a permis de construire un solide réseau d'acteurs détenant un savoir-faire de collecte de ligneux.

Les Régions Poitou-Charentes et Centre-Val de Loire semblent également suivre la même dynamique avec la création d'un pôle conséquent de collecteurs et producteurs. Dans ces territoires, le *Végétal Local* bénéficie également d'un savoir-faire de production de ligneux hérité de l'agriculture bocagère.

En Normandie, l'Horti-Pôle d'Evreux engage des projets ambitieux avec l'Astredhor Seine-Manche pour structurer la filière *Végétal local* sur ce territoire et tisser des liens avec les régions du Nord et la Zone Nord-Est déjà très avancées dans le développement de filière. En effet, la dynamique de développement du Grand-Est est assez similaire pour les filières « herbacées » et « ligneux ». Cependant pour les ligneux, des acteurs souhaitent s'unir au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui leur apportera les moyens supplémentaires nécessaires à la structuration de leur filière *Végétal local*.

Ainsi, selon son historique agricole et sa « sensibilité écologique », chaque région a développé différentes filières *Végétal Local* reposant sur la mobilisation d'acteurs aux profils très variés (CBN, association de bénévoles, fédération de chasse, centre de formation, association de professionnels, etc.). Mais pour toutes ces initiatives, ce sont principalement les financements publics (régionaux, départementaux voire européens) qui ont permis de mettre en place une logique de « filière », d'organisation des professionnels concernés. Il existe cependant certains financements privés sur cette thématique comme le programme « Plantons en France » de la Fondation Yves Rocher (AFAC-Agroforesteries) qui permet la mise en œuvre d'actions concrètes et à court terme. Aujourd'hui, seuls les financements publics semblent permettre la mise en place d'une animation sur plusieurs années.

▪ LES STRUCTURES HISTORIQUES DE VEGETAL LOCAL ET LEUR FONCTIONNEMENT

Ces initiatives régionales sont relayées et appuyées par le réseau d'animateurs nationaux de la marque : CBN PMP, l'Afac-Agroforesterie nationale, et Plante & Cité, sous la responsabilité de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), propriétaire de la marque. Présentons plus en détail ces acteurs, leurs missions et le lien avec la marque et les problématiques traitées.

➤ **Les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN)**

Les CBN sont des structures agréées par le Ministère en charge de l'Environnement, pour préserver et connaître la flore sauvage et les habitats naturels de la zone géographique qui leur est dédiée : leur territoire d'agrément, dont l'ensemble est présenté sur la Figure 9.

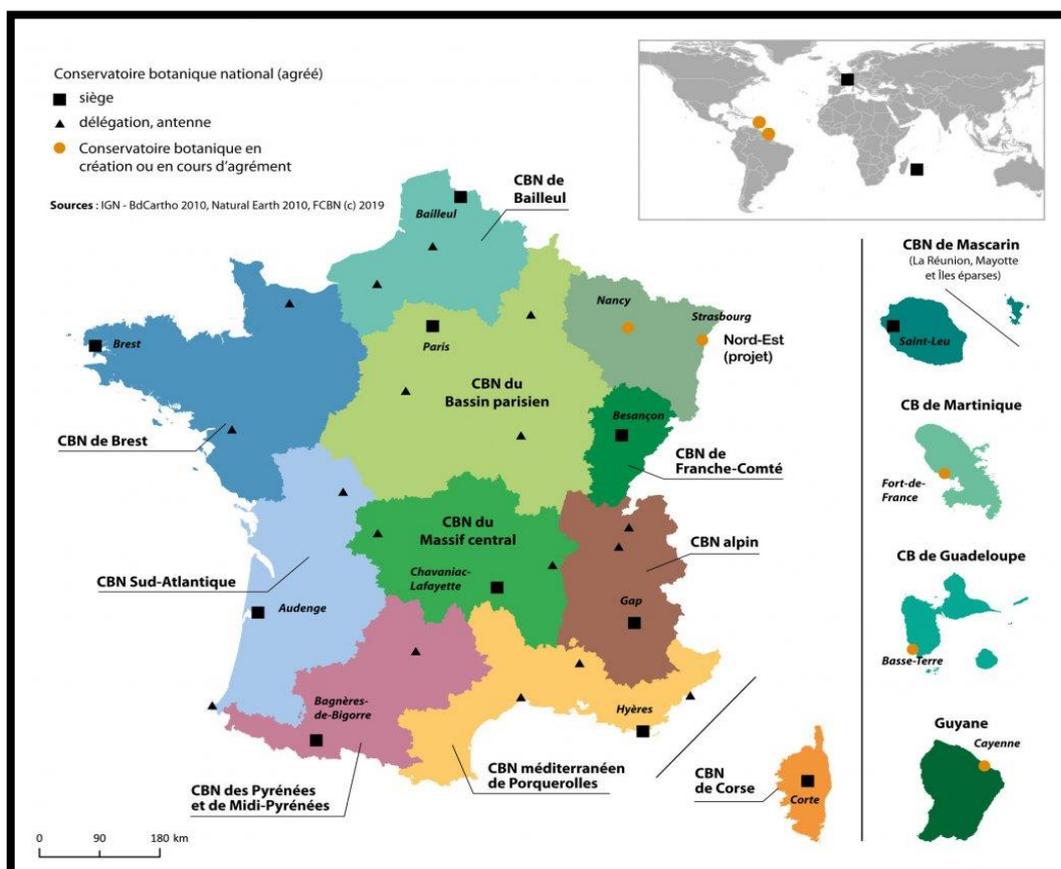


Figure 9 - Cartographie des Conservatoires Botaniques Nationaux et leur territoire d'agrément.

Source : Conservatoire botanique national du Massif central

Les CBN s'intéressent aux espèces et habitats rares, menacés ou légalement protégés, mais également aux espèces plus communes ainsi qu'aux espèces exotiques et envahissantes. En se basant sur les données naturalistes recueillies, les CBN recommandent des actions prioritaires de conservation ou de surveillances spécifiques à certains taxons ou habitats. Il s'agit alors de mener des actions de conservation *in situ*, c'est-à-dire sauvegarder les populations naturelles et maintenir leurs biotopes en l'état, et des actions de conservation *ex situ*, c'est-à-dire collecter et conserver des taxons. Le réseau des CBN regroupe 10 CBN en métropole et 2 en Outre-mer, ainsi que 2 CBN émergents. La tête de réseau est la fédération des CBN (FCBN) dont les missions techniques sont aujourd'hui assurées par l'OFB.

Dans chaque CBN, il existe un correspondant *Végétal Local* en charge d'animer la marque sur son territoire et de faire le lien avec le pôle d'animation national de la marque. Cependant, les missions des CBN sont multiples et le temps dédié à l'animation régionale de la marque peut parfois être sous-estimé. On constate qu'en pratique, l'animation de la filière *Végétal Local* s'est mise en place localement par le biais d'acteurs souvent associatifs ayant une expertise ou une motivation à participer au développement de la filière.

➤ **L'AFAC-Agroforesterie et ses antennes régionales**

Généralement, ces acteurs associatifs sont des déclinaisons régionales de l'Afac-Agroforesterie. En effet, dès 2009 une antenne locale se crée dans le Sud-Ouest avec l'Afac-Occitanie, puis trois autres structures au niveau régional : l'Afac-Pays de la Loire en 2018, l'Afac Haies et Bocages de Normandie en 2020 et l'Afac Hauts-de-France en février 2021. Un projet est également en cours pour la création de l'A2RC, l'Association d'Agroforesterie de la Région Centre-Val de Loire.

➤ **Plantes et Cité**

Plante & Cité est une association spécialisée dans les espaces verts et le paysage, créée en 2006 dans le cadre du pôle de compétitivité Végépolys. Elle est un organisme national d'études et d'expérimentations qui assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts, les entreprises et les collectivités territoriales. Elle produit des ressources qui répondent aux besoins techniques des professionnels tels que la réduction des produits phytosanitaires, l'économie d'eau, le choix des végétaux adaptés aux contraintes urbaines, la préservation de la biodiversité, la compréhension des bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, etc. Par le biais de programme d'études et d'expérimentations, elle anime un réseau de 612 structures adhérentes réparties dans toute la France et travaille conjointement à l'animation et à l'appui technique de la marque *Végétal Local* avec les CBN et l'Afac-Agroforesterie.

➤ **L'OFB**

L'Office Français de la Biodiversité, établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, est désormais propriétaire de la marque. Créé en 2020, l'OFB est sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il a pour missions générales : la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ; la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ; l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques, la gestion d'espaces naturels et l'appui aux gestionnaires, la mobilisation de la société en faveur de la biodiversité, etc. Pour la marque, il coordonne les actions des CBN et représente le point d'entrée du programme *Végétal Local* sans pour autant en assurer directement l'animation nationale. Un chargé de mission *Végétal Local* au sein de l'OFB vient en appui sur les thématiques techniques de gestion de la marque (audits, comité, etc.).

➤ **Gouvernance et animation de la marque**

Si depuis 2020, l'OFB est le propriétaire de la marque, les Conservatoires Botaniques Nationaux, l'Afac-Agroforesterie et Plante & Cité poursuivent l'animation de l'initiative au niveau national, la coordination des actions portées par les acteurs régionaux, l'accompagnement à la mise en place de nouvelles structures souhaitant s'impliquer localement et l'appui technique à tous les professionnels de la marque.

L'animation de la marque est partagée en fonction des spécificités de chaque structure. Ainsi, les CBN, acteurs au cœur des questions de restauration écologique et de préservation de la biodiversité, sont les correspondants et parfois même les animateurs de projets relatifs au développement de la marque. Schématiquement, on les observe au cœur de l'animation pour les filières d'herbacées même si des exceptions existent. L'Afac-Agroforesterie est, quant à elle, axée principalement sur la production de ligneux. Elle est donc l'interlocutrice privilégiée pour le développement de filières en ligneux. Enfin, au-delà d'un accompagnement dans la construction de la filière *Végétal Local*, Plante & Cité développe aujourd'hui des compétences juridiques afin de répondre aux demandes d'appui à la rédaction des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) dans le cadre de marchés publics.

En pratique, ces organismes (OFB, CBNPMP, Afac-Agroforesterie et Plante & Cité) se réunissent mensuellement au sein d'un Comité Technique afin d'aborder les aspects liés au pilotage, aux financements, à la communication et à l'organisation des comités de gestion de marque (CGM). Il existe également des groupes de travail thématiques, des réunions régionales et un séminaire annuel dédié aux correspondants locaux *Végétal Local* qui sont les interlocuteurs techniques de la marque en région (contacts disponibles en *Annexe IV*).

Le Comité de gestion de marque (CGM) se réunit deux fois par an pour étudier les dossiers de candidature déposés par des professionnels souhaitant bénéficier de la marque. La structure candidate doit passer un audit initial qui orientera l'attribution du droit d'usage de la marque par l'OFB. Le CGM est constitué de 26 sièges dont la liste des membres est disponible sur le site internet du *Végétal Local*⁸. E GNIS/SEMAE⁹ est l'organisme indépendant chargé des audits externes réalisés en amont des comités de gestion de la marque et mandaté pour 3 ans par l'OFB.

Finalement, on identifie au niveau national une forte complexité d'organisation entre les régions biogéographiques du *Végétal Local*, les territoires d'agrément des CBN et les échelles territoriales administratives. Si les sources de financement pour des actions locales sont majoritairement régionales et/ou départementales, les synergies locales sont très variables selon les territoires. Il apparaît parfois complexe de saisir les jeux d'acteurs des structures animatrices ou motrices des dynamiques régionales dont les profils sont très variés. Cette difficulté est au cœur des enjeux actuels de l'OFB qui reconnaît que la structuration de l'animation à une échelle régionale est la seconde étape clef du développement de la marque *Végétal Local*.

Cette diversité d'acteurs pose une question de légitimité vis-à-vis de la marque et de nécessité de valider un discours cohérent : pour des régions où la filière est naissante comme l'Île-de-France, comment valider des acquis de connaissances pour une structure animatrice afin de s'assurer qu'elle soit en mesure de porter les valeurs de la marque, les éléments techniques et les notions d'écologies qu'elle soulève ?

➤ **Evolutions de la marque depuis sa création et situation actuelle**

Depuis sa création, la marque a été amenée à évoluer. Dès 2015, six producteurs sont autorisés à vendre des végétaux locaux. Par la suite, une dizaine de producteurs intègrent chaque année la marque *Végétal Local*. Parallèlement, les actions de la marque se multiplient et évoluent d'une communication généraliste visant à sensibiliser un large public à des initiatives destinées à apporter des informations techniques précises aux professionnels. En 2019, un site internet et une lettre d'information sont créés

⁸ https://vegetal-local.fr/sites/default/files/2021-03/liste_des_Membres_du_Comit%C3%A9_de_Gestion_MarqueF%C3%A9v2021-Site.pdf

⁹ Semae remplace le Gnis depuis janvier 2021 en tant qu'interprofession de toutes les semences et de tous leurs usages - www.semae.fr

par l'OFB. Ils deviennent des outils importants de communication et de fédération des professionnels, usagers de la marque. Par ailleurs, deux évènements marquants sont à noter en 2020 : la fusion de la marque Vraies Messicoles® avec la marque Végétal Local® pour des raisons de simplification et le changement de propriétaire de la marque. De manière non exhaustive, la *Figure 10* reprend les moments clés du développement de la marque et illustre la corrélation entre l'amplification des activités et l'élargissement du réseau de bénéficiaires. L'année 2020 constitue en ce sens un tournant pour la marque, qui coïncide par ailleurs avec l'arrivée d'études abordant la marque par le prisme d'une approche filière (dont cette étude fait partie).

En septembre 2021, la marque compte 70 bénéficiaires (collecteurs et producteurs), pour 705 végétaux répertoriés.

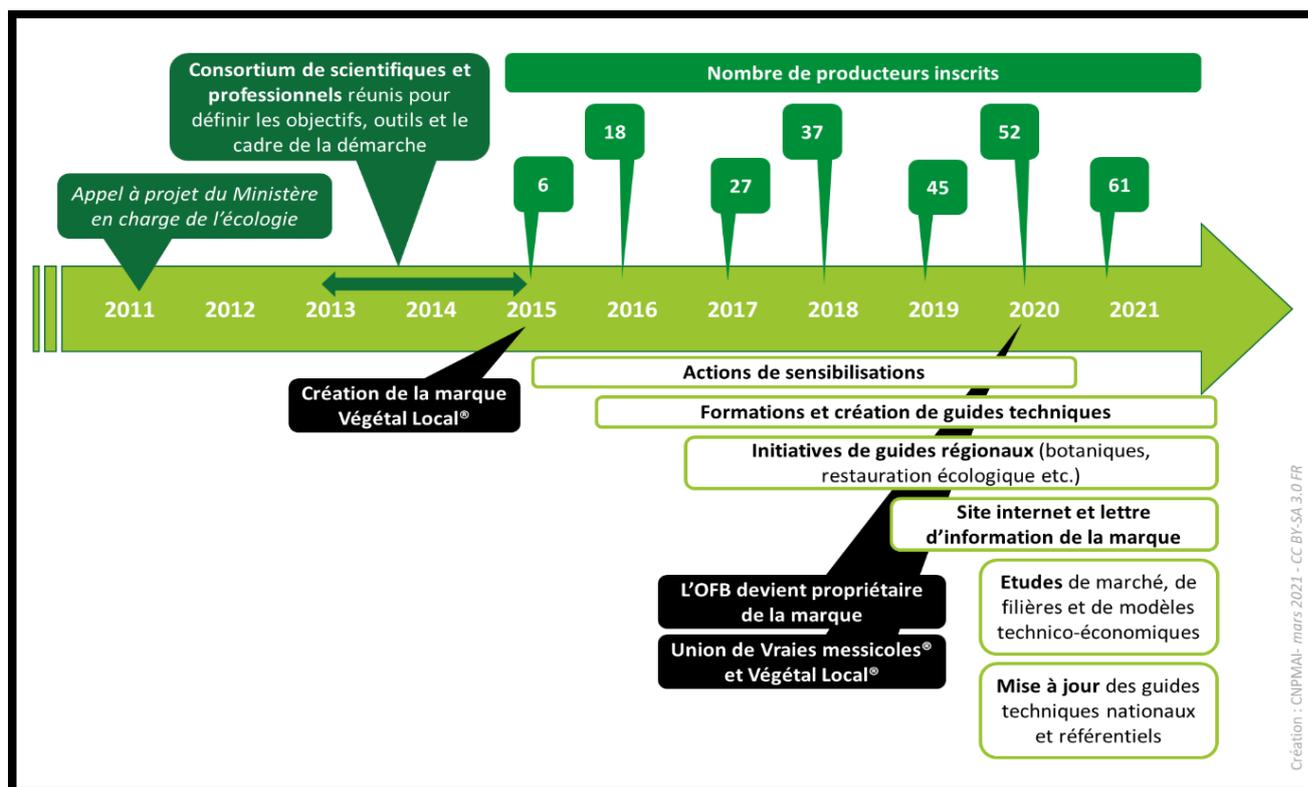


Figure 10 - Historique de la marque Végétal Local

3.1.4. Le Végétal local en Île-de-France

Le développement de la filière « Végétal local » en Ile-de-France est marqué par plusieurs temps forts :

- En 2016 a lieu une réunion thématique du Pass filière « horticulture pépinières » sur la mise en place d'une filière de production francilienne de « Végétal local ». Y sont présents entre autres la Région Ile-de-France, la Chambre d'Agriculture, Astredhor Seine Manche, le CBN BP, l'ARB, des producteurs franciliens, dont le GIE Pépinières franciliennes, précurseur en Ile-de-France dans le développement de gammes de ligneux marqués « Végétal local ». Des travaux sont mis en place par Astredhor Seine-Manche autour du végétal local, notamment en Normandie.
- En 2017, le CNPMAI et le GIE Pépinières franciliennes se rencontrent en vue de travailler à une proposition commune de gamme marquée « Végétal local » : le CNPMAI venant compléter les gammes de ligneuses du GIE par des gammes herbacées. En effet, depuis 2008, le CNPMAI travaille

sur les messicoles d’Ile-de-France, a acquis dans ce cadre des lots de semences et des références techniques (CNPMAI, 2017). Il étudie la possibilité d’utiliser la marque « Vraie messicoles ».

- En 2018, à l’occasion de l’Assemblée Générale du Cercle des horticulteurs à Milly-la-Forêt, Astredhor Seine-Manche présente ses travaux sur le végétal local et le CNPMAI sur les messicoles, et il est décidé de porter un projet commun (2018-2021) pour participer au développement d’une filière « Végétal local » en Ile-de-France, Astredhor SM se focalisant sur ligneux et herbacées du Bassin Parisien Nord, et le CNPMAI sur les herbacées du Bassin Parisien Sud. C’est dans le cadre de ce projet que s’inscrit, entre autres, la présente étude.
- Le 28 novembre 2019, l’ARB, le CBNBP, le CNPMAI et ASM organisent une journée d’information sur le thème « Planter et Semer Local en Île de France », à l’occasion de laquelle est présenté le guide « Plantons local en Ile-de-France », réalisé par l’ARB. Cette réunion connaît un vrai succès et réunit une centaine de participants.
- Le 4 février 2020 a lieu le comité de filière « horticulture-pépinières » sur le thème : « L’offre en végétal d’origine locale : comment l’intégrer dans vos projets d’aménagements paysagers ? ». Plus de cinquante personnes y assistent.
- En août 2020 est initiée la présente l’étude de faisabilité.

La Figure 11 récapitule ces principales étapes.

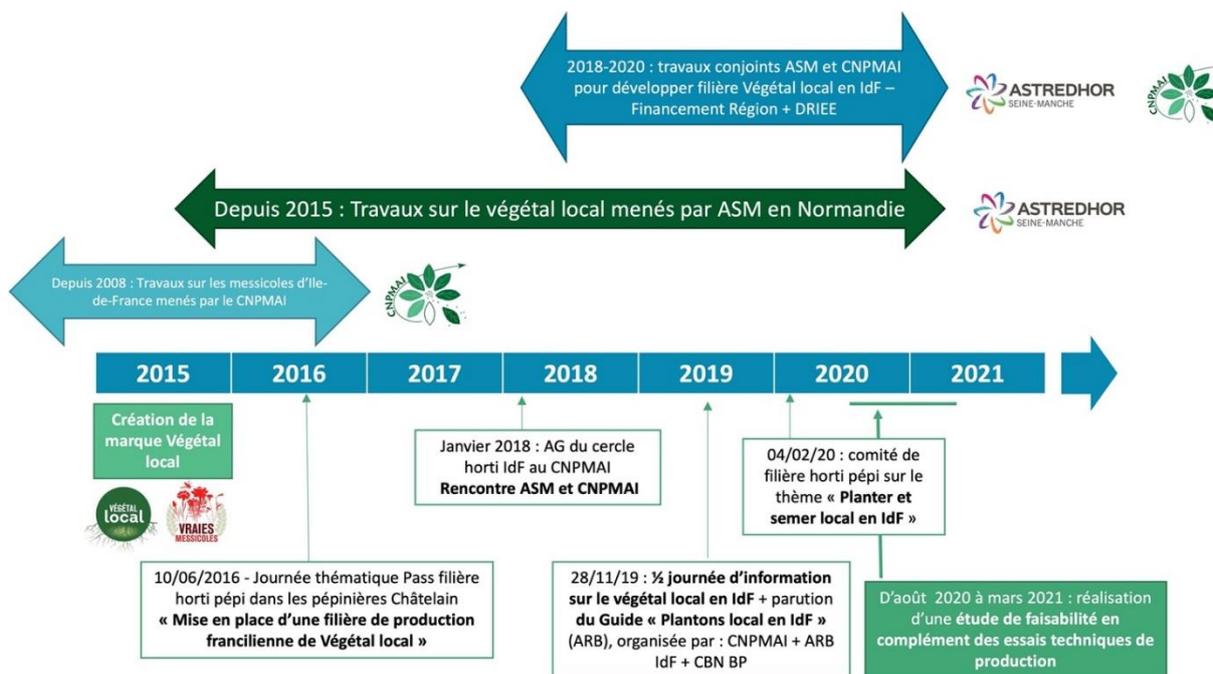
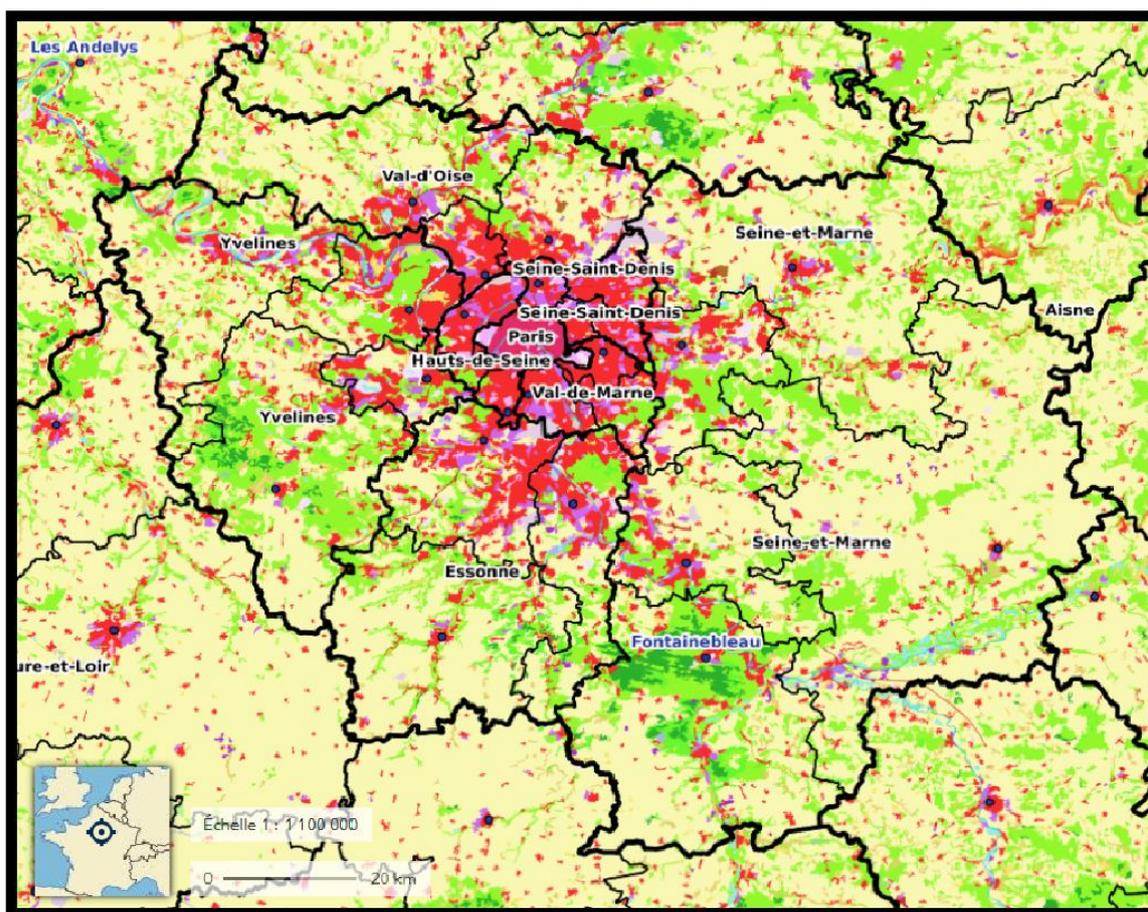


Figure 11 : Temps forts du développement du Végétal local en Île-de-France et travaux d’accompagnement menés

3.1.5. Contexte agricole et urbain de la région francilienne

L’Île-de-France est une région administrative composée de 5 départements : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94) et Val-d’Oise (95). Caractérisée par sa forte densité de population avec 19% de la population métropolitaine pour seulement 2% de la superficie du territoire hexagonal (Conseil Régional d’Ile-de-France, 2021), elle se structure autour de Paris selon quatre zones : Paris et sa petite couronne (les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, la ceinture verte située entre 10km à 30km

du centre parisien puis la large couronne. Marquée par une urbanisation exponentielle au XX^{ème} siècle, les formes d'occupation du territoire francilien évoluent rapidement. Cette région est aujourd'hui constituée à 21% de surfaces artificialisées, à 26% de surfaces boisées, et à 48% de surfaces agricoles utiles (SAU) dont 83% est en productions céréalières et oléo-protéagineux (Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France). Anciennement diversifiée et adaptée aux diverses conditions pédoclimatiques du territoire, l'agriculture francilienne est aujourd'hui dominée par les grandes cultures (blé, orge, colza, betterave, etc.). A l'image de ce qui se passe sur tout le territoire national, le XX^{ème} siècle y est le témoin de changements drastiques : politiques agricoles productivistes entraînant l'agrandissement des exploitations agricoles, développement des transports favorisant l'importation, proximité du Marché d'intérêt National de Rungis et vagues successives d'urbanisation (voir Figure 12).



LÉGENDE

■ Tissu urbain continu	■ Terres arables hors périmètres d'irrigation	■ Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	■ Végétation clairsemée
■ Tissu urbain discontinu	■ Périmètres irrigués en permanence	■ Territoires agroforestiers	■ Zones incendiées
■ Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	■ Rizières	■ Forêts de feuillus	■ Glaciers et neiges éternelles
■ Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	■ Vignobles	■ Forêts de conifères	■ Marais intérieurs
■ Zones portuaires	■ Vergers et petits fruits	■ Forêts mélangées	■ Tourbières
■ Aéroports	■ Oliveraies	■ Pelouses et pâturages naturels	■ Marais maritimes
■ Extraction de matériaux	■ Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	■ Landes et broussailles	■ Marais salants
■ Décharges	■ Cultures annuelles associées à des cultures permanentes	■ Végétation sclérophylle	■ Zones intertidales
■ Chantiers	■ Systèmes culturaux et parcellaires complexes	■ Forêt et végétation arbustive en mutation	■ Cours et voies d'eau
■ Espaces verts urbains		■ Plages, dunes et sable	■ Plans d'eau
■ Equipements sportifs et de loisirs		■ Roches nues	■ Lagunes littorales
			■ Estuaires
			■ Mers et océans

Figure 12 - Occupation du sol en Île-de-France en 2018 - Source : Géoportail, Données cartographiques : ©SDES EEA

La combinaison de ces facteurs met en difficultés nombre d'exploitations de cultures spécialisées. Situées en zone périurbaine (petite couronne et ceinture verte), les exploitations d'horticulture, d'arboriculture et maraîchères sont en forte diminution. De plus, les départs à la retraite au sein de la population agricole sont nombreux et la reprise des exploitations par les nouvelles générations devient problématique, d'autant que l'agrandissement des exploitations rend la reprise de plus en plus difficile. En petite ceinture, les terres non reprises font l'objet d'utilisation non-agricoles (urbanisation, parcs, habitats collectifs et individuels, etc.) (Terre de Liens Ile-de-France). La filière horticulture et pépinière est soumise à cette même dynamique. On observe une diminution d'environ 7% chaque année du nombre d'entreprises, majoritairement de petites entreprises familiales. Bien que le secteur horticole soit l'un des plus gros employeurs de main d'œuvre du monde agricole, il voit chaque année son nombre d'emplois totaux baisser de 6% (I. Vandernoot, 2020).

Vis-à-vis du référentiel technique de la marque « Végétal local », la région Île-de-France présente la particularité d'être située sur trois zones biogéographiques : le Bassin parisien Nord, le Bassin Parisien Sud et la Zone Nord-Est (cf Figure 4).

Pour conclure, le développement d'une filière *Végétal Local* en Île-de-France s'inscrit dans un contexte rural et foncier complexe. D'une part, la filière « horticulture et pépinières » francilienne est en difficulté, ce qui complexifie le lancement des entreprises dans de nouveaux produits. D'autre part on peut deviner, à partir de l'occupation des sols illustrée en Figure 12, que ce territoire caractérisé par une forte artificialisation des sols (Institut Paris Région) et une production agricole reposant principalement sur des exploitations céréalières de grande taille, pourra constituer un territoire de choix pour le développement de productions « Végétal local » au sein de projets de végétalisation accompagnant cette urbanisation ou de l'installation de bandes enherbées pour la gestion agro-écologique des ravageurs de grandes cultures (Gardarin, 2014).

3.1.6. Les acteurs franciliens

➤ Les acteurs de la filière *Végétal Local*

Aujourd'hui, horticulteurs et pépiniéristes franciliens ayant initié une démarche de labellisation *Végétal local* sont peu nombreux. Les Pépinières Pescheux-Thiney et Pépinières Chatelain ont été les premières à bénéficier de la marque en février 2018, suivies par les Pépinières L'Orme Montferrat, Euvé et Allavoine en mai 2018. Membres du Conseil horticole d'Île-de-France, elles appartiennent historiquement depuis janvier 2012 au GIE Pépinière francilienne dont l'objectif est de donner plus de visibilité à la filière et de proposer une gamme de végétaux riche et importante. Pour la filière *Végétal Local*, le GIE permet de répondre aux appels d'offre de marché public plus conséquents pour des projets de revégétalisation en Île-de-France et la production marquée de jeunes plants ligneux et d'arbres des trois régions biogéographiques d'Île-de-France, soit un panel de 77 espèces.

Plus récemment, deux autres acteurs ont intégré la filière *Végétal Local* francilienne : le Centre de production horticole de la Ville de Paris et l'Association des Plantes sauvages pour la végétalisation (Pariciflore). En effet, la Ville de Paris souhaite répondre à des objectifs de fleurissement favorable à la biodiversité au travers d'une gamme de godets d'herbacées constituée pour le moment de 2 espèces mais qui a vocation à s'étoffer au fil du temps. Pariciflore est une association ayant pour objectif de contribuer au maintien de la biodiversité locale à travers le développement d'une production de plantes sauvages d'origine locale (Figure 13). Sa création fait suite à un projet en partenariat avec l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA). Elle s'est spécialisée dans la collecte de

semences en milieux naturels afin de réaliser sa propre production en pépinière. Elle propose aujourd'hui une production de plantes herbacées en godet. A ce jour, 16 espèces héliophytes et 30 espèces d'herbacées prairiales sont déjà disponibles sous la marque *Végétal Local*.

La *Figure 13* présente les acteurs autorisés à utiliser la marque *Végétal Local* en Île-de-France et leurs homologues des régions biogéographiques adjacentes¹⁰.

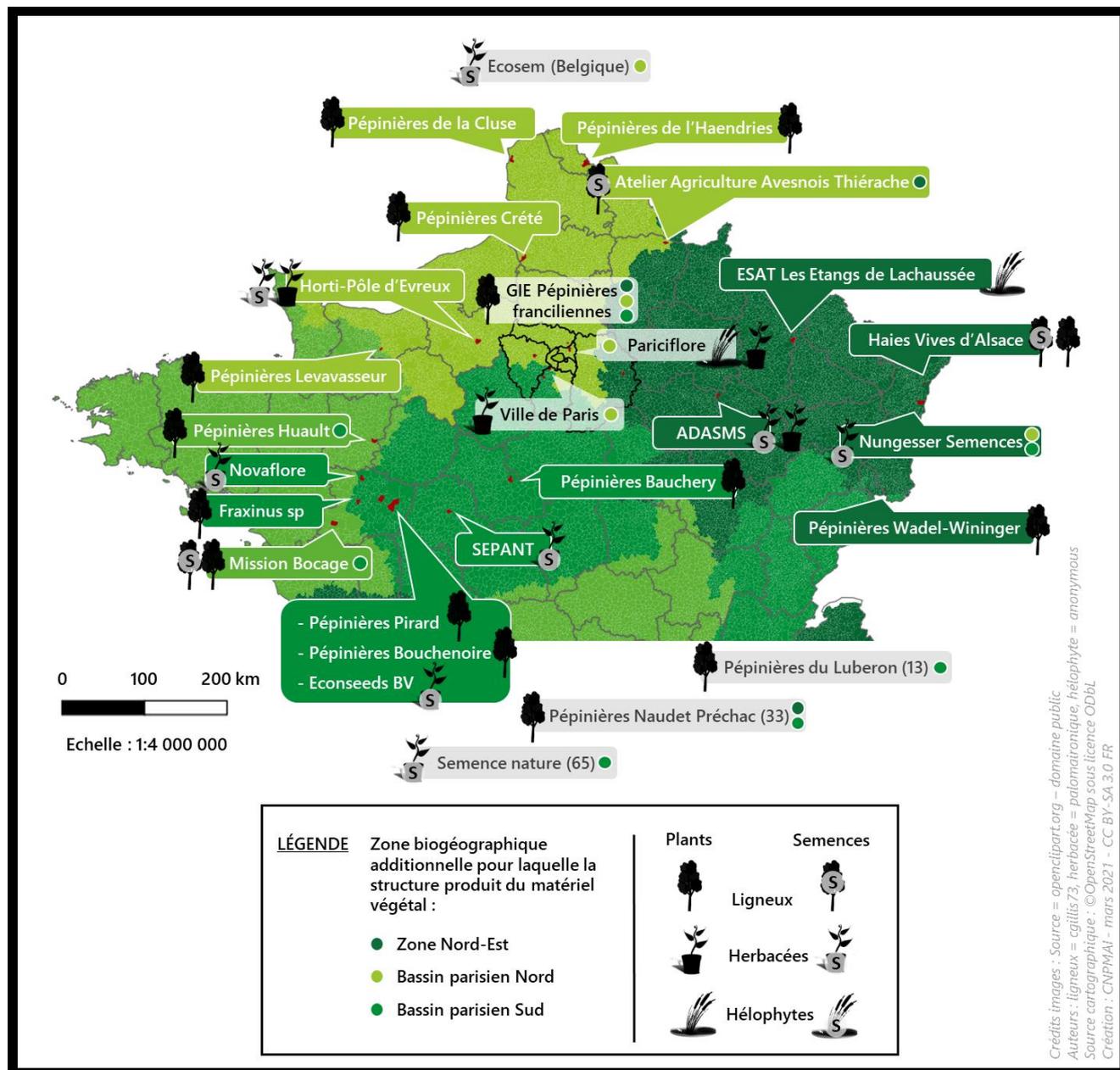


Figure 13 - Cartographie des producteurs labellisés *Végétal Local* produisant pour au moins une des trois zones biogéographiques d'Île-de-France (Nord-Est, Bassin parisien Nord, Bassin parisien Sud)

¹⁰ Leurs coordonnées et la palette végétale qu'ils produisent sont disponibles sur le site internet *Végétal Local* au lien suivant : <https://www.vegetal-local.fr/ressources>

➤ Les initiatives similaires

Plusieurs initiatives individuelles visent à produire ou planter des végétaux indigènes d'origine locale indépendamment du référentiel technique de la marque *Végétal local*. On identifie d'abord une structure ayant souhaité développer une partie de sa production sous la marque *Végétal Local* avant de finalement réaliser sa propre « production sauvage », n'étant pas parvenue à résoudre des aspects complexes exigés par le référentiel technique. Ce type de démarche pourrait s'avérer problématique pour la marque en apportant une forme de « concurrence déloyale » en proposant des productions assimilées à la marque (« végétaux sauvages et locaux ») mais en se soustrayant aux contraintes du référentiel. D'autre part, on dénombre une dizaine d'initiatives franciliennes aux profils très variés avec des projets à différents stades de développement. Il existe tout d'abord des producteurs qui étaient impliqués dans une démarche similaire bien avant la mise en place de la marque comme Olivier Tranchard, producteur de plants et graines d'espèces locales et sauvages, formateur et conseiller pour la réalisation de jardins sauvages et pédagogiques à Talmonniers. Des paysagistes ou architectes s'essayent également à la production pour répondre à la demande de leurs clients. Pour certains chantiers de type « Zone d'aménagement concertée » (ZAC) ou carrières, des pépinières sont mises en place afin de répondre à de gros volumes d'un unique projet et ce tout en récoltant sur site avant chantier (ex : EPA Paris Saclay). Certaines collectivités aimeraient engager une production pour leurs besoins réguliers.

3.2. MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL ET PRECONISATIONS

3.2.1. Entretiens préliminaires et questionnaire en ligne

12 entretiens menés auprès de différents « experts » de la filière avaient pour objectif de mieux comprendre les spécificités du *Végétal Local* et les principales initiatives régionales, et d'identifier les acteurs franciliens désireux de participer au groupe de travail constitué pour l'étude.

La Figure 14 présente un bilan des acteurs interrogés.

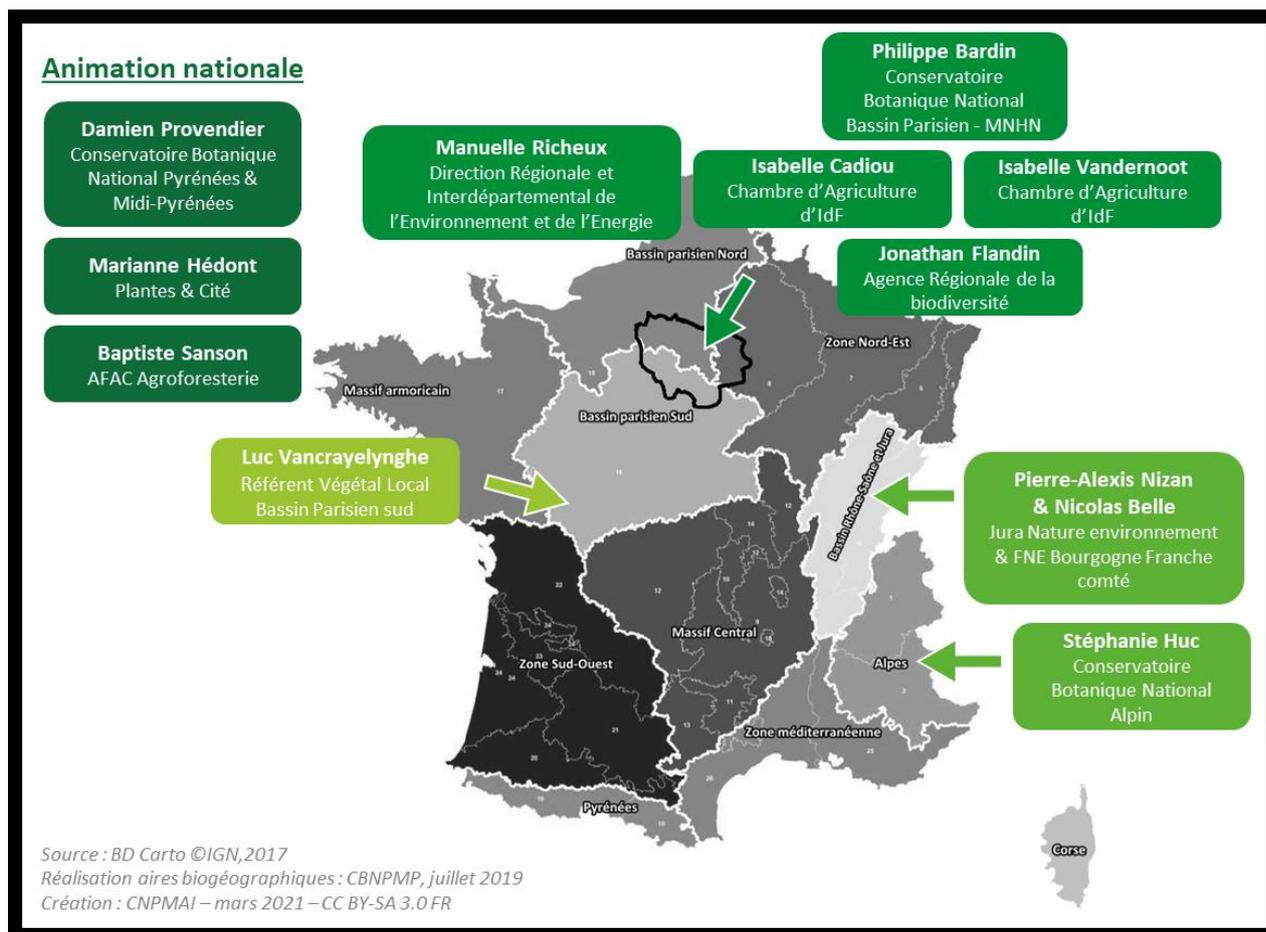


Figure 14 - Acteurs de la filière Végétal Local interrogés au sujet du Végétal Local

Suite aux entretiens, un questionnaire en ligne a permis de préciser ces éléments et d'identifier un plus grand nombre d'acteurs potentiellement intéressés par la démarche de travail collaboratif. Il a été transmis aux personnes inscrites et invitées aux deux événements franciliens de sensibilisation à la marque de novembre 2019 et février 2020. Le questionnaire a été proposé du 11/09/2020 au 14/10/2020. Il y a eu 50 répondants sur 233 envois, soit un taux de réponse de 21,5% tout à fait satisfaisant. Sur 50 répondants, 30 étaient intéressés pour participer aux groupes de travail menés dans le cadre de l'étude de faisabilité de la filière en Île-de-France. Une limite de 25 participants pour des raisons pratiques, les réunions étant prévues initialement « en présentiel », nous a amenés à sélectionner les acteurs en fonction de leur profil. Nous avons privilégié les personnes ayant déjà participé à au moins un des deux événements de sensibilisation à la marque cités précédemment. La Figure 15 présente la répartition des personnes ayant répondu au questionnaire, en fonction de leur place dans la filière.

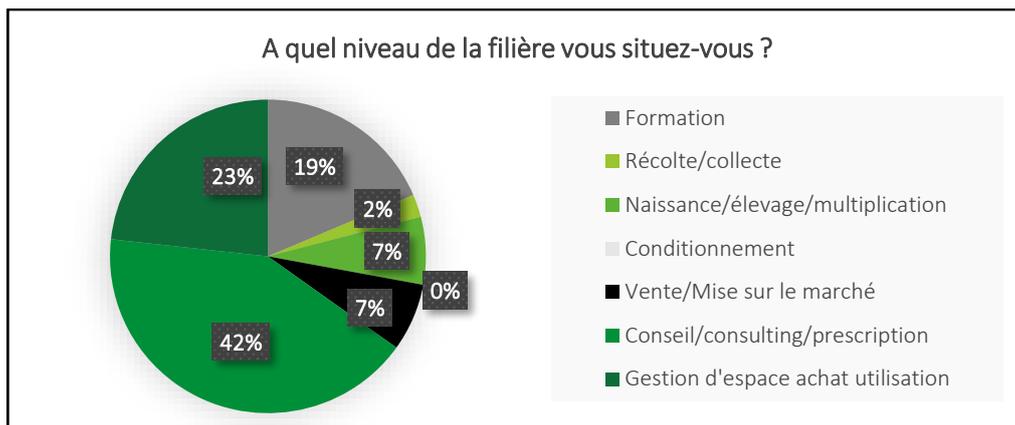


Figure 15 - Diagramme de répartition des répondants selon leur profil professionnel.

On voit que 72% des répondants sont situés à l'aval de la filière.

La Figure 16 reprend l'ensemble des principaux freins à l'émergence d'une filière « Végétal local » en Ile-de-France cités par les personnes ayant répondu au questionnaire.

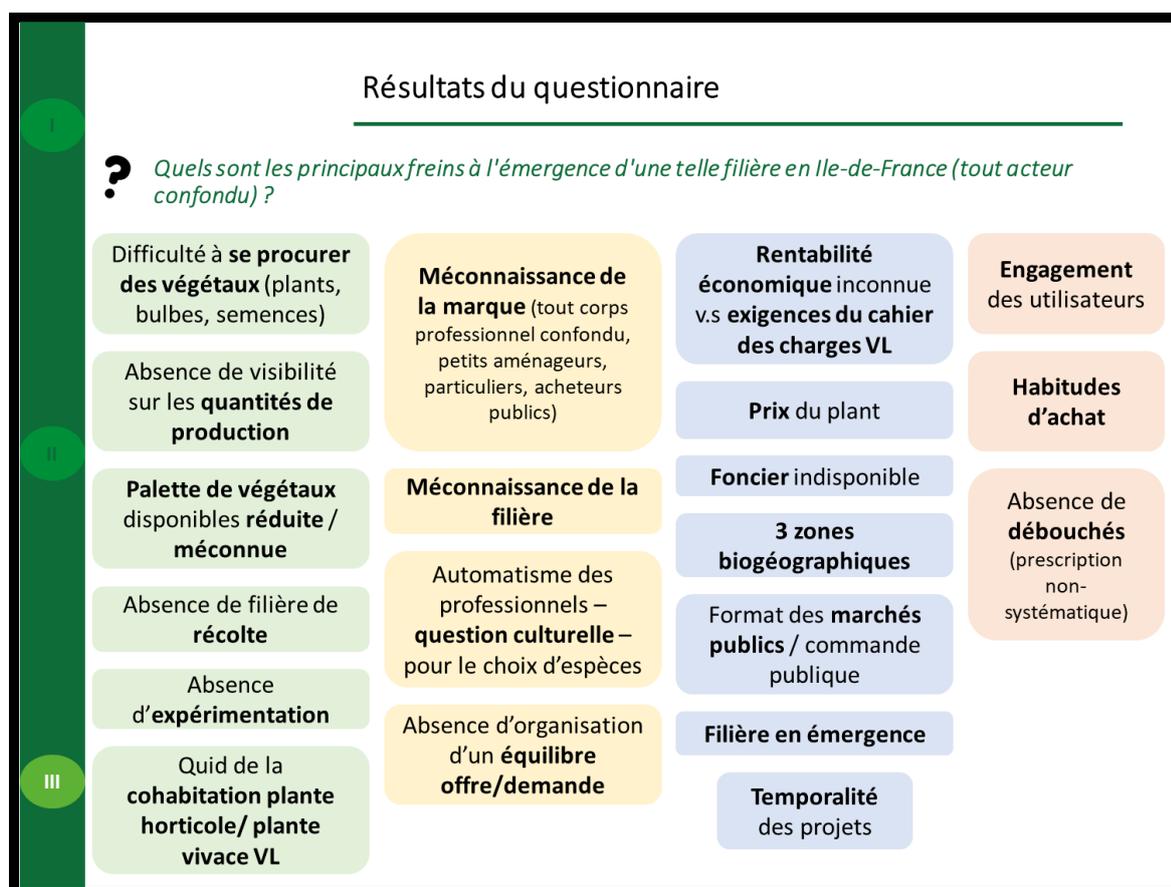


Figure 16 – Principaux freins à l'émergence d'une filière « Végétal local » en Ile-de-France listés par les personnes ayant répondu au questionnaire

Les participants à l'enquête étaient ensuite invités à classer ces freins par ordre de priorité. Les résultats de cette priorisation sont présentés sur la Figure 17.

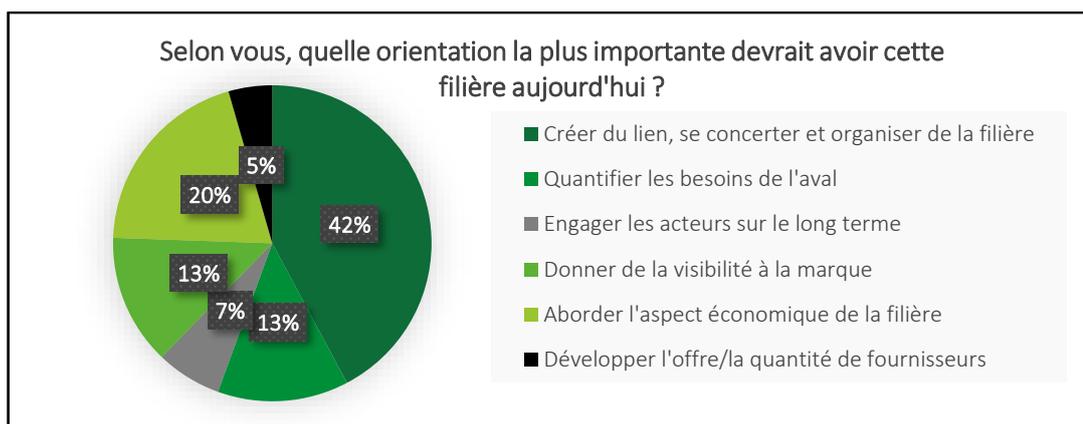


Figure 17 - Diagramme de répartition des réponses quant à l'orientation jugée prioritaire.

On voit que le besoin principal exprimé est, de loin (42%), la création de lien et l'organisation de la filière. Besoin auquel le travail d'animation engagé via cette étude a pu apporter une première réponse concrète.

Pour résumer, les entretiens individuels menés avec des acteurs clefs de la filière Végétal Local ainsi que les résultats du questionnaire en ligne ont permis de soulever deux points importants :

- Les principaux acteurs sensibilisés et intéressés par le Végétal Local sont des acteurs de l'aval (acheteurs et prescripteurs) ;
- En région Île-de-France, il y a un fort besoin de créer du lien et de coordonner et organiser la filière ;

3.2.2. Groupes de travail et ateliers thématiques

A l'issue de la consultation liée au questionnaire, une vingtaine de participants volontaires s'est réunie en 4 temps de travail de 2h, qui se sont déroulés en visio-conférence les 17 et 23 novembre 2020. La liste des participants figure en *Annexe I*.

Les objectifs de ces 4 réunions étaient les suivants :

Date de la réunion	Réunion 1 17/11 matin	Réunion 2 17/11 après-midi	Réunion 3 23/11 matin	Réunion 4 23/11 après-midi
Thématique	Etat de la filière aujourd'hui	freins au développement de la filière	développer sur les freins identifiés	élaboration d'un plan d'action
Objectif	Créer du lien	Favoriser l'échange par retours d'expérience	Valider ensemble	Partager des solutions
Sujets abordés	S'identifier au sein de la filière Identifier la problématique principale de chacun	Réfléchir aux problématiques suivant des thématiques prédéfinies	Clarifier les problématiques identifiées Les prioriser	A partir des freins, faire émerger des solutions ou perspectives d'action

Les programmes complets se trouvent en *Annexe II* et *Annexe III*.

3.2.3. Echantillon d'acteurs réunis lors des groupes de travail

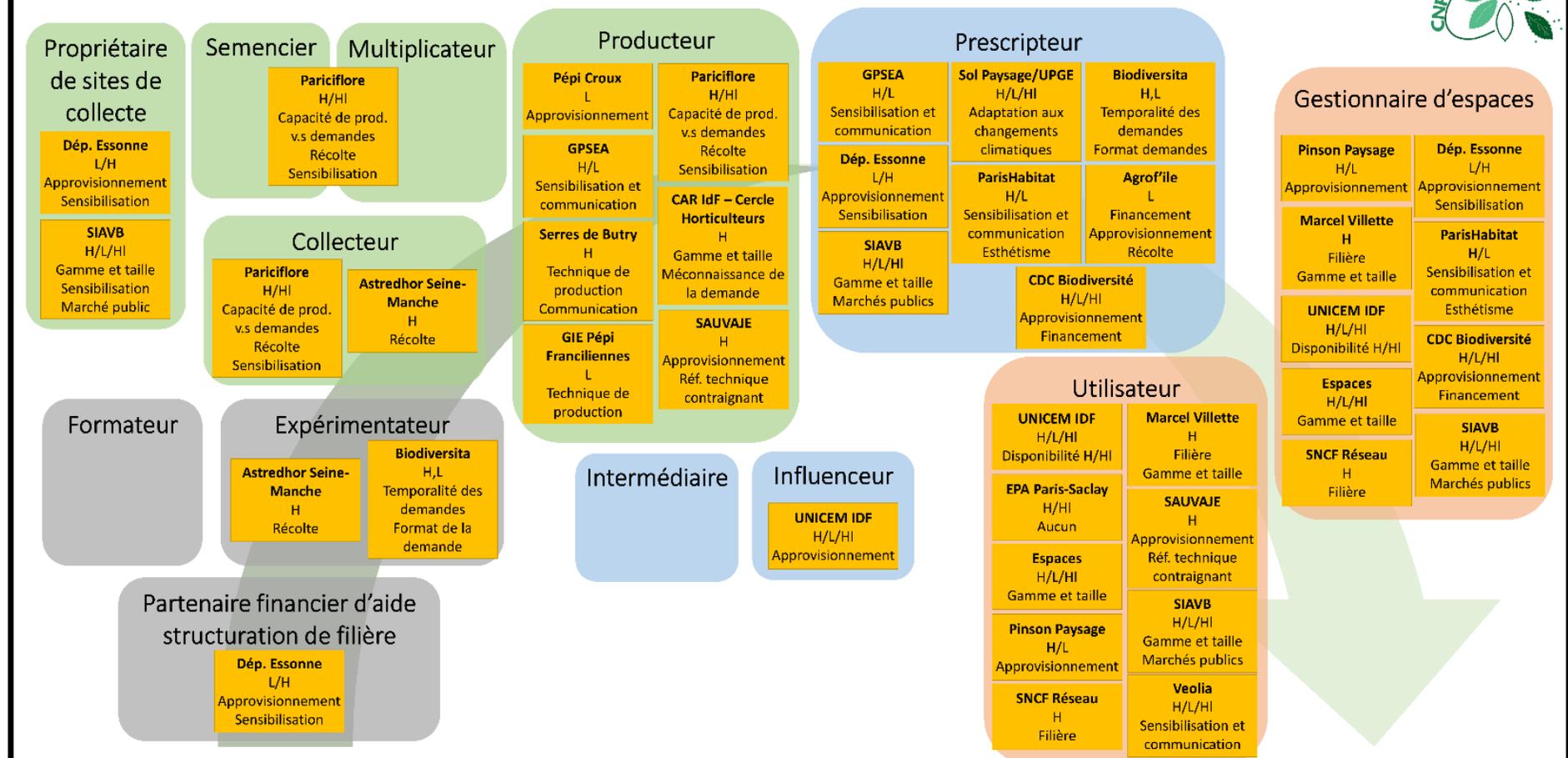
La première réunion a permis de répondre à l'objectif de partage et de création de liens au travers de l'animation « Schéma de filière ». Cette dernière consistait à utiliser des post-it virtuels placés par l'animatrice via un partage d'écran sur un schéma représentant les différentes catégories d'acteurs au sein de la filière. Chaque post-it représentait un participant, qui devait inscrire dessus :

- Le nom de la structure représentée
- La gamme simplifiée de végétaux que l'activité de cette structure concernait (H = herbacée, HI = héliophytes, L = ligneux)
- Un à trois mots-clés qui caractérisent le frein principal au développement de la filière en Île-de-France.

La Figure 18 présente les résultats de cet état des lieux.



SCHÉMA DE LA FILIÈRE VÉGÉTAL LOCAL®



CNPMAI | novembre 2020 - CC BY-SA 3.0 FR



Figure 18 - Schéma de la filière Végétal Local en Île-de-France représentant les différents participants du GT1

Voici les concepts recouverts par les mots-clefs cités :

- **Approvisionnement** : problématique d'approvisionnement en matériel végétal, en quantité (gros volumes) ou en qualité (dans une gamme spécifique).
- **Gamme et taille** : méconnaissance de l'offre et notamment des gammes et tailles de VL, problématique de visibilité de l'offre en qualité mais aussi en quantité disponible.
- **Collecte** : problématique au niveau de la collecte (chronophage, difficulté d'accès aux sites de collecte, pas d'acteur sur ce maillon, besoin de formation),
- **Sensibilisation et communication** : besoin de sensibiliser l'entreprise en interne, de sensibiliser les différents corps de métiers comme la maîtrise d'œuvre afin de la rendre plus compétente, ou de communiquer pour inciter à l'achat en VL et assurer ainsi les débouchés.
- **Filière** : méconnaissance de la filière et de son organisation.
- **Temporalité des demandes** : problématique de temporalité des projets demandeurs de VL par rapport aux contraintes de production.
- **Format de la demande** : format complexe de la demande en VL à laquelle il est difficile de répondre, notamment pour de petites structures.
- **Marchés publics** : difficultés à intégrer correctement le VL dans les marchés publics.
- **Méconnaissance de la demande** : problématique de visibilité de la demande tant en termes de gamme que de quantité.
- **Technique de production** : méconnaissance des techniques de production nécessaires et de la palette végétale sur laquelle se lancer.
- **Financement** : trouver des sources de financement pour lancer des plantations végétales locales au regard du prix élevé des plants

3.2.4. État des lieux francilien

Les groupes de travail mis en place durant l'étude ont permis de préciser le contexte francilien. On dénote trois particularités spécifiques à la marque en Île-de-France :

- Les sites de collecte d'herbacées semblent être rares. Compte-tenu du contexte agricole francilien particulier et de l'occupation des terres présentées en partie 3.1, les prairies sont des milieux peu présents en Île-de-France. De plus, lorsque des prairies sont disponibles, il n'est pas rare d'identifier des espèces protégées. Or, la législation relative aux espèces protégées interdit la collecte dans le cadre d'une production.
- À l'inverse, il existe un potentiel important de réserves foncières en attente d'aménagement. Par conséquent, cette ressource est disponible pour l'implantation de nouveaux sites de multiplication.
- Les compétences existant au sein de la filière de production sont différentes selon les gammes. Les acteurs différencient les pépiniéristes capables de produire des ligneux à partir de jeunes plants, et les horticulteurs, capables de produire des herbacées à partir de semences.

Les groupes de travail ont permis d'identifier différents éléments à considérer afin de mettre en place un plan d'action. Tout d'abord, au sein de la production, on peut distinguer différentes gammes comme présenté dans la Figure 19.

Types de végétaux Gammes	Types de végétaux		
	Ligneux	Herbacées	Hélophytes
Semences pures (monospécifiques)	✓	✓	
Semences en mélange		✓	
Godet	✓	✓	✓
Bouture	✓	✓	✓
Arbres	✓		

Figure 19 - Les différentes gammes de produits Végétal Local

Chacun de ces produits possède sa propre chaîne de production discernable selon les filières herbacées, hélophytes et ligneux, comme présentées dans le schéma de la filière horticulture et pépinière en début de rapport (Figure 8).

D'autre part, afin de mettre en place des actions précises et adéquates, il est important de préciser la typologie d'usages du matériel végétal. Pour ce faire, nous avons repris celle définie par l'Astredhor Sud-Ouest (Astredhor Sud Ouest, 2020). Le travail mené lors des ateliers conclut, selon cette typologie d'usages, à des projets de volumes de chantier différents. On distingue alors des projets de grande ou de petite ampleur. Cela fait écho à l'analyse réalisée par F. Delesse (Delesse, 2019) qui différencie également deux volumes de chantier dépendant d'échelles temporelles différentes. Les résultats de cette étude sont présentés en

Annexe III. Sans être en mesure de caractériser à l'issue des groupes de travail la typologie d'usages auxquels ces volumes font référence, les acteurs insistent sur les moyens de production différents qu'ils impliquent.

3.2.5. Freins au développement d'une filière Végétal Local en Île-de-France

Suite à cette première réunion, les 2^e et 3^e réunions ont permis de caractériser précisément les problématiques rencontrées par ces acteurs au sein de la filière *Végétal Local* en Île-de-France. Trois grandes thématiques ont été identifiées :

- Un manque de communication entre les différents acteurs de la filière, des producteurs jusqu'aux utilisateurs, ainsi qu'une absence de coordination et d'organisation de la filière.
- Une disponibilité faible voire inexistante en matériel végétal. Alors que le développement de projets d'aménagement sur le territoire francilien dans un contexte de transition écologique favorise les demandes en Végétal Local et ce pour des volumes conséquents, les acteurs constatent qu'il n'existe pas de producteurs en Île-de-France en mesure de répondre actuellement à ces demandes volumineuses. Cette situation s'explique d'une part par la complexité de critères de collecte et de production de la marque *Végétal Local* qui obligent bien souvent les producteurs à acquérir des compétences supplémentaires pour respecter le cahier des charges exigés par la marque. D'autre part, la filière encore émergente ne permet pas aux producteurs de bénéficier d'un accompagnement technique et de connaître plus précisément le marché dans lequel ils s'inscrivent. Dans ces conditions, il reste difficile de s'engager dans une production diversifiée en espèces et avec des volumes importants.
- La complexité dans la procédure de demande de matériel Végétal Local (notamment par le biais de marchés publics). Une partie conséquente des démarches d'achat de matériel Végétal Local se formalise par le biais de marchés publics. Ces démarches administratives obligatoires sont identifiées comme lourdes, complexes, souvent rédigées de manière inappropriée, ce qui ne permet pas à des producteurs en installation de candidater. Les exemples suivants ont été identifiés pendant les groupes de travail : erreurs d'indications d'espèces (espèces demandées en Végétal Local alors qu'elles ne sont pas indigènes), des volumes demandés trop importants et impossibilité d'adapter selon les stocks disponibles, des échéances courtes ne permettant pas au producteur de lancer une production pour l'année suivante, ou encore l'impossibilité de répondre à une partie de la demande, les producteurs étant souvent spécialisés en ligneux ou en herbacées ou en héliophyte mais pas dans les trois. Par ailleurs, peu de prescripteurs utilisent actuellement le guide des CCTP édité par la marque Végétal Local qui est un outil d'accompagnement dans la rédaction du cahier des charges des marchés publics.
- Une absence de visibilité des besoins de l'aval : à l'opposé, il est difficile pour les producteurs d'anticiper les besoins des entreprises de l'aval en matériel végétal local, que cela soit en termes de gammes, d'espèces, de présentation finale du produit ou encore de volume. Au vu des contraintes techniques imposées par le référentiel de la marque, on peut aisément comprendre la réticence que peuvent avoir les producteurs à se lancer dans une production sans visibilité ni sur les débouchés ni sur la rentabilité de ces productions.
- Une absence d'acteurs de la collecte : si les utilisateurs peinent à trouver du matériel *Végétal Local*, les producteurs rencontrent également des difficultés à trouver des semences. Même si ces derniers peuvent souvent se former à la collecte de graines pour leur propre production,

aucun acteur dans la région ne s'identifie comme collecteur. Qui plus est, ce métier requiert de solides connaissances botaniques et peut être très chronophage. C'est sans doute une raison pour laquelle il constitue un maillon absent de la chaîne en Île-de-France.

- Une méconnaissance de la marque par certains acteurs de l'aval de la filière, notamment les prescripteurs et les utilisateurs : différents acteurs tels que les organismes de formation (écoles du paysage, lycées agricoles), les maîtres d'ouvrages privés et publics (collectivités, départements, région), ainsi que les bureaux d'études et de paysage ont été identifiés comme des acteurs clefs porteurs du message et de la traduction de la marque *Végétal Local* sur le terrain. Il a particulièrement été souligné le rôle des prescripteurs et des utilisateurs qui ne connaissent pas encore assez bien la marque *Végétal Local*.
- Une méconnaissance du vocabulaire autour du « Végétal Local » et des confusions présentes chez tous les acteurs de la filière. De manière plus générale, le vocabulaire du *Végétal Local* semble devoir être clarifié pour permettre aux acteurs de se l'approprier pour être en mesure de porter les valeurs de la marque. Les termes « sauvages », « indigènes » et « locaux » ne sont pas compris de la même manière malgré les définitions disponibles dans les outils de communication de la marque. Le terme sauvage est souvent bien compris s'il y a une prise de connaissance du référentiel technique et ce qu'il impose de faire, notamment par la collecte en milieu naturel. En revanche, aux espèces indigènes est souvent demandé une date d'arrivée dans le milieu et à partir de laquelle on la considère comme indigène. Quant au local, c'est un terme utilisé dans de nombreux contextes et pour de nombreux labels. Il est donc encore difficile d'associer au « local », la notion de zone biogéographique définie par la marque.
- Un manque de connaissances technico-économiques sur la production de végétal marqué (collecte et production).

A ce jour, aucun modèle économique n'est disponible pour illustrer la viabilité de différents systèmes de production. Certaines régions proposent des retours d'expérience sur la rentabilité économique globale de structures ou de filières mais qui sont souvent plus avancés pour certaines gammes (comme les ligneux) que pour d'autres (herbacées et héliophytes). Elles sont d'ailleurs rarement présentées sous forme de « business model » précis. Ces informations, lorsqu'elles existent, restent peu accessibles, ce qui pointe encore une fois le manque de médiation, de formation et d'animation.

L'ensemble de ces freins au développement de la filière en Île-de-France constitue un point de départ pour la mise en place d'un plan d'actions stratégique adapté. Les acteurs en présence soulignent la complexité de la filière *Végétal Local*. Cependant, tous aspirent fortement à partager, communiquer, apprendre et s'investir afin de trouver des solutions aux différents problèmes identifiés.

3.2.6. Plan d'actions stratégiques pour le développement d'une filière Végétal Local en Île-de-France

Les propositions stratégiques présentées ci-dessous concernent les actions à mettre en œuvre au niveau francilien d'après le groupe de travail.

- EXPERIMENTER ET ECHANGER : ACQUERIR DES CONNAISSANCES DE TERRAIN

Il est proposé de mettre en place des projets pilotes et démonstrateurs. Ces projets seront l'opportunité d'étudier certaines inconnues à différentes étapes de la chaîne de production jusqu'à

l'implantation de végétaux labellisés. Il y a par exemple un besoin d'étudier précisément la rentabilité économique de différents modèles tant au niveau de la collecte qu'au niveau de la production. Les projets pilotes se montrent également intéressants pour étudier les étapes techniques de la collecte et de la production. Ainsi ils permettraient l'accompagnement de structures à petite échelle tout en assurant un revenu financier au producteur / expérimentateur par le biais de partenariats tant publics que privés. Les aspects que pourrait avec intérêt couvrir une telle étude technico-économique seraient :

- différents modèles : structures de production / de collecte
- différentes gammes de production : herbacées / héliophytes / ligneux.

Les acteurs sont également curieux d'observer sur le terrain un espace planté partiellement ou totalement avec des plants « Végétal Local » et d'en connaître son entretien. Des connaissances sont à acquérir sur l'implantation de végétaux labellisés, les types d'entretiens à prodiguer aux milieux ainsi que la durabilité des espèces implantées.

Ces projets démonstrateurs seraient donc à la fois l'occasion d'expérimenter des modèles de collecte, de production et d'utilisation du « Végétal Local » pour ensuite diffuser ces techniques auprès de divers publics (Maîtres d'ouvrages privés et publics, professionnels de l'horticulture et du paysage, grand public, etc.). Il a été également envisagé, dans la mesure où plusieurs projets verraient le jour, d'encourager et de soutenir les moyens de communication mis en œuvre sur ces projets par le biais de concours par exemple afin d'encourager le volet de sensibilisation et d'échange.

▪ MIEUX CONNAITRE LA FILIERE REGIONALE ET SON POTENTIEL

En plus des connaissances que permettront de générer les actions d'expérimentation et d'échange permettent de générer des connaissances, celles-ci resteront liées aux modèles expérimentés. Parallèlement, les acteurs expriment un besoin d'acquisition de connaissances plus générales, qu'elles soient techniques ou structurelles :

- a. Réaliser une étude de la demande en matériel Végétal Local en Île-de-France.

Cette étude serait l'opportunité de définir tant en quantité qu'en qualité (typologie du produit, espèce, gamme et taille, type de projet de végétalisation associé) la demande existante et potentielle en matériel Végétal Local en Île-de-France. Celle-ci permettrait aux producteurs de se concentrer dans un premier temps sur la production des espèces les plus demandées, et d'avoir une visibilité sur les débouchés qu'ils peuvent en attendre. Des études de cette nature sont déjà en cours dans d'autres régions et peuvent être valorisées collectivement.

- b. Mettre en place un outil d'identification des sites de collecte disponibles en Île-de-France (herbacées, héliophytes, ligneux).

Les sites de collecte franciliens disponibles sont peu connus. Les acteurs du groupe de travail semblent affirmer, de par les spécificités régionales, qu'il existerait peu de sites en mesure de fournir des semences dans le respect du référentiel technique de la marque. Ces sites sont identifiés au fil des projets menés mais la liste est encore loin d'être exhaustive. Il serait donc intéressant d'identifier tous

les sites de collecte en Île-de-France répondant aux exigences de la marque Végétal Local afin de préciser les possibilités de la région pour le développement d'une filière de collecte. Ce travail pourrait déboucher sur la mise en place d'un outil d'identification de ces sites. Les acteurs souhaiteraient que ce dernier soit mis à disposition des collecteurs, à la fois afin de connaître les possibilités et les conditions (modalités d'accès au foncier) de collecte en Île-de-France mais aussi et surtout afin d'organiser collectivement les prélèvements et s'assurer ainsi de la pérennité de la ressource en évitant le sur-prélèvement. Ce dernier point dépend du mode de gouvernance de la filière et des volontés des acteurs afin de mettre en œuvre un travail collaboratif.

- c. Mettre en place un outil de partage des stocks disponibles et des demandes en cours pour du matériel de la marque Végétal Local.

Les utilisateurs s'accordent à vouloir disposer d'un outil donnant de la visibilité sur les stocks disponibles chez les différents producteurs de la zone biogéographique qui les concerne. Les producteurs alertent sur le risque d'un tel outil chronophage à alimenter pour chacun d'eux si le souhait est d'afficher les stocks toujours disponibles. En revanche, il leur semble tout à fait possible d'afficher en début d'année les productions lancées pour l'année en cours, charge à l'utilisateur de contacter le producteur pour connaître ensuite la disponibilité de ce type de produits. Les producteurs encouragent les utilisateurs à prévoir leurs besoins plus d'un an à l'avance. Cette démarche sécurisante assure au producteur de lancer une production selon un besoin. Cet outil n'est pas envisagé dans les projets de l'animation nationale car il serait trop lourd à maintenir à jour.

En complément, un outil de partage des demandes en cours concernant du matériel Végétal Local semble nécessaire afin que les producteurs aient une meilleure visibilité sur la demande en temps réel et les formats de ces marchés sur lesquels ils pourraient se positionner. Ce dernier point fait partie des projets pris en charge par l'animation nationale de la marque et est en cours, prévu dans un premier temps uniquement pour la diffusion des marchés publics (voir paragraphe 3.2.7). Il pourra donc être intéressant de voir si un outil régional peut le compléter, au besoin.

Ces deux outils peuvent être envisagés séparément ou non. Il a également été proposé d'ajouter le Végétal Local à des outils horticoles déjà existants, comme Vegestock, un site de consultation de stocks et de réservation de végétaux auprès d'un réseau de producteurs adhérents, ou encore Floriscope, une base de données validées scientifiquement pour l'usage du végétal pour les jardins et les espaces verts.

- d. Mettre en place une plateforme numérique d'échange

Cette plateforme numérique permettrait aux acteurs de la filière d'échanger des documents et de partager leurs expériences. Elle pourrait comporter un forum en ligne avec publication de problématiques pratiques entre professionnels de la filière, à l'instar de la plateforme d'échange pour les professionnels du monde agricole Peps¹¹.

¹¹ Peps est une plateforme de partage d'expériences entre agriculteurs, c'est-à-dire de l'ensemble des projets qu'un agriculteur a pu mener, des petits essais pour améliorer l'existant aux grands changements qui transforment structurellement l'exploitation : <https://peps.beta.gouv.fr/>

▪ S'ORGANISER ET STRUCTURER LA FILIERE

En l'état actuel, la filière Végétal Local francilienne ne bénéficie pas encore d'une animation régionale. Les acteurs identifient comme primordiale la mise en place d'une animation et coordination régionale de la filière.

Nous préconisons à une animation francilienne les missions suivantes :

- a. **Animer des groupes de travail thématiques** dans la continuité de ceux menés pour cette étude, qui pourraient travailler sur les sujets suivants :
 - Définir un glossaire et un vocabulaire commun partagé en interne à la filière et diffusable en externe,
 - Identifier de nouveaux acteurs et créer un carnet d'adresses régional représentatif des dynamiques territoriales,
 - Echanger et partager les expériences professionnelles selon les corps de métiers, et notamment accompagner les prescripteurs et utilisateurs à s'emparer du sujet Végétal Local. Il s'agira également ici d'étendre ces groupes aux zones biogéographiques concernées en coordination étroite avec les autres animations régionales si existantes.
 - Engager une réflexion autour d'une ou plusieurs structure(s) de type groupement ou association professionnelle et décider d'un système de gouvernance qui leur est propre, comme pour la structuration de la filière « ligneux » en Zone Nord-Est par la biais d'une SCIC qui réunira collecteurs, pépiniéristes et planteurs au sein d'un organe composé de salariés et de garants en charge de la coordination de la filière.
 - Choisir une palette végétale sur laquelle travailler pour lancer la production selon la demande et selon les gammes, et la faire évoluer ;
- b. **Faire le lien avec l'animation nationale**, et les référents et animateurs des trois zones biogéographiques concernées par l'Île-de-France (Bassin Parisien Sud, Bassin Parisien Nord et Zone Nord-Est). Maintenir une communication avec l'animation nationale pour faire remonter les besoins et partager les retours d'expériences observés sur le terrain. Tenir informer les professionnels des projets en cours dans les autres régions de France et fluidifier la circulation d'outils, d'informations et de documents disponibles au niveau national ;
- c. **Mettre en place des programmes de formations**, des journées techniques spécifiques à un secteur, ainsi que des journées d'échanges entre les différents acteurs de la filière ;
- d. **Accompagner les professionnels dans la mise en place de partenariats et de contractualisation** de la demande en *Végétal Local* (contrats de culture, marchés publics, micro-contrats de collecte etc.) et permettre ainsi l'anticipation d'un approvisionnement en végétaux dans les projets de végétalisation ;
- e. **Accompagner le lancement de projet démonstrateurs** ou d'expérimentation ;

- f. **Diffuser régionalement les outils de communication grand public** mis en place au niveau national et soutenir la création de guides régionaux tels que le guide *Plantons Local en Île-de-France* (J. Flandin, 2019) ou encore le livret technique sur les plantations dans les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne (Conseil général de l'Essonne, 2018) et autres démarches similaires ;
- g. En étroite collaboration avec les professionnels, **créer et animer des outils de partage** que souhaitent mettre en place les acteurs (échange, offre, demande).

Ce plan d'actions stratégique spécifique à l'Île-de-France résume les actions les plus structurantes issues des réflexions des groupes de travail. Cet inventaire est le fruit du travail d'un échantillon d'acteurs de la filière et peut mais surtout doit évoluer au fil du temps. Si certaines actions peuvent être menées de manière indépendante, l'élément structurant et catalyseur de développement reste toutefois la mise en place d'un poste d'animation afin de faire vivre ces actions au sein du réseau de professionnels de la marque.

3.2.7. Articulation entre actions régionale et nationales

Au-delà des initiatives régionales, les actions prévues par l'animation nationale vont également permettre de répondre à certains des freins franciliens. Une partie de ces actions sont ici recensées.

Trois projets importants sont en cours en 2021 pour faciliter le travail des professionnels :

- Le premier consiste à l'édition du guide des CCTP qui se fera sous la forme d'une boîte à outil de la prescription créée pour donner des exemples concrets de marchés publics aux acteurs de la prescription. Au-delà de cette boîte à outil, l'objectif est de créer un espace de publication des nouveaux marchés publics demandant du matériel végétal issu de la marque, ce qui permettrait de concentrer tous les CCTP relatifs au *Végétal Local* afin de créer une base de données conséquente tout en donnant de la visibilité à la demande.
- Le second est une évolution du site internet *Végétal Local* qui faciliterait la recherche des professionnels mettant en production les espèces souhaitées. L'animation nationale ne bénéficie pas pour le moment de moyens suffisants pour mettre en place une plateforme affichant en temps réel les stocks de chaque producteur. En revanche, elle souhaite tout de même développer un outil plus ergonomique permettant, à partir d'une cartographie de la France, de se procurer facilement les coordonnées des producteurs selon la région biogéographique ciblée et visualiser facilement si les espèces recherchées sont en cours de production ou de multiplication pour une année donnée.
- Le dernier et non des moindre est un outil en cours de création par l'Afac-Agroforesterie de type « Wiki ». Cette plateforme d'échange en ligne permettrait de mettre à disposition des fiches d'itinéraires technico-économiques à l'échelle nationale sur la filière de ligneux dans un premier temps. Il existe par ailleurs pour le moment une mailing liste créée par les CIVAM pour l'échange d'informations au sujet des brossages de prairies (collecte d'herbacées).

La formation présente sur le territoire est partagée entre la coordination nationale et la mise en place locale. Celle-ci rencontre une contrainte majeure : la demande est plus forte que l'offre. Ainsi, les financements régionaux qui la soutiennent ne permettent pas aux professionnels d'autres régions administratives d'y participer même si celles-ci sont situées dans la même région biogéographique. L'accessibilité est limitée en formation selon les dynamiques des différentes régions administratives. L'animation nationale n'a donc pas comme mission d'organiser à proprement parler ces formations.

En revanche, elle les coordonne, propose des intervenants pertinents, fournit du matériel de communication et diffuse l'information. Plus spécifiquement, les acteurs nationaux travaillent en collaboration avec les CNFPT¹² pour mettre en place des formations à l'intérieur des organes de formations publics. Cependant, même si une convention OFB-CNFPT existe, ce sont aux acteurs locaux telles que les collectivités de l'utiliser en faisant remonter leurs besoins de formation en *Végétal Local* auprès des référents régionaux du CNFPT afin que de tels programmes puissent voir le jour régionalement. D'autre part, les OPCA¹³ ne travaillent qu'avec des formateurs agréés afin d'éviter toute dérive. Aujourd'hui, les OPCA semblent réticents aux formations liées au *Végétal Local* ; là encore l'animation nationale a besoin de soutiens locaux exprimant leurs besoins aux OPCA afin qu'elle puisse en retour proposer au niveau national des formateurs pertinents.

D'autre part, la filière de la collecte est toujours en construction même si certaines régions ont su développer un réseau efficace de collecteurs de graines de ligneux. Certaines questions demandent encore à être résolues comme les stratégies à mettre en œuvre pour développer le métier de collecteur (identification/prospection des sites et collecte). La collecte est une activité qui nécessite entre autres des connaissances pointues en botanique. L'animation nationale réfléchit à des modèles économiques rentables pour cette activité et à des profils de professionnels qui pourraient d'ores et être mobilisés pour conduire cette activité, comme les cueilleurs professionnels de plantes sauvages. L'identification de sites de collecte constitue également un véritable enjeu mais cela semble plus problématique pour les herbacées et les héliophytes et ce constat peut varier d'une région à l'autre.

Un travail de sensibilisation, de communication et de formation auprès des professionnels de la filière reste nécessaire. En effet, il a été constaté que des incompréhensions persistaient quant aux enjeux et aux domaines d'usages du *Végétal Local*. La problématique de rédaction des CCTP en est une illustration. Les professionnels de l'aval de la filière, de l'utilisateur jusqu'au gestionnaire du site végétalisé, en passant par tous les opérateurs techniques d'un chantier de végétalisation, ont également besoin d'être formés, d'acquérir entre autres des connaissances en écologie qui la plupart du temps ne sont pas proposées dans leur formation initiale. L'animation nationale envisage donc de mettre à disposition des acteurs locaux des kits médias, sachets de graines, plaquettes et tout autre matériel de communication. Elle identifie également son rôle de lobbying auprès des institutions et représentants des professionnels notamment sur les questions que soulèvent les changements climatiques.

Enfin, il existe un manque de données technico-économiques sur les systèmes de production et de collecte tout comme un besoin de structuration de filières régionales, comme en attestent les résultats des différentes études réalisées depuis 2020. Des apprentissages techniques, ainsi que des investissements matériels semblent à prévoir lors d'un lancement d'une production *Végétal Local*, tant pour les pépiniéristes que pour les horticulteurs. Des données chiffrées plus précises permettraient de guider les porteurs de projet souhaitant se lancer et participeraient ainsi à impulser l'émergence d'acteurs de la production au sein de la filière.

¹² Centre National de la fonction Publique Territoriale : le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Il définit l'orientation générale des formations ainsi que leurs programmes.

¹³ Organisme Paritaire Collecteur Agréé : il est chargé de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières versées par les entreprises au titre de la formation professionnelle. Chaque entreprise adhère à un OPCA selon son domaine de compétence et c'est à ce dernier que les salariés font appel lorsqu'ils souhaitent utiliser leur compte personnel de formation.

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En Île-de-France, la filière *Végétal Local* est émergente, avec seulement trois acteurs labellisés dont deux en 2021. Le territoire francilien, fortement urbanisé semble solliciter davantage le *Végétal Local* pour des projets urbains ou de compensation écologique. Les sites de collectes sont méconnus et potentiellement restreints en Ile-de-France, mais du foncier est disponible pour de futurs sites de multiplication, particulièrement en herbacées et héliophytes. Pour permettre le développement de productions labellisées en Ile-de-France, le métier de collecteur de semences est manquant pour les herbacées, les héliophytes et les ligneux. De plus, pour la production de ligneux, le métier de « naisseur » ou « producteur de jeunes plants » est aussi manquant.

Les groupes de travail menés dans cette étude ont permis d'identifier des freins organisationnels, techniques, économiques et administratifs au développement d'une filière « végétal local » en Ile-de-France. A partir de ces éléments, les acteurs en présence ont établi un plan d'actions, dont la clef est la mise en place d'un poste d'animation régionale afin d'accompagner le développement des actions annexes proposées, même si des actions nationales vont permettre dans les prochaines années de combler certains des besoins exprimés.

La dynamique de la filière *Végétal Local* en Île-de-France semble finalement reposer sur une question principale : quelle structure existante ou à créer permettra de mettre en place une animation régionale pérenne afin de mener à bien ce plan d'actions stratégiques ? A l'heure actuelle, aucune structure n'a pu être clairement identifiée. Les différents retours d'expériences nationaux montrent que différentes solutions sont possibles selon les jeux d'acteurs locaux, même si la liste est loin d'être exhaustive : une des structures de l'animation nationale pourrait mettre en place une structure fille, une structure du milieu agricole telle que la Chambre d'Agriculture pourrait souhaiter prendre la suite, une association de professionnels pourrait être créée par les acteurs de la filière tels que leurs homologues de la région biogéographique Nord-Est.

La connaissance de la demande en végétaux marqués semble également un élément fondamental pour permettre aux producteurs de s'organiser et de planifier leur production en fonction des besoins. Cette étude de la demande francilienne est une des actions menées en 2021 par le CNPMAI en vue de favoriser le développement d'une filière « Végétal local » en Ile-de-France, et sera réalisée à la suite de cette étude de faisabilité.



Figure 20 : levée de semis de Teucrium chamaedrys - Essai Végétal local au CNPMAI 25/06/2020

5. BIBLIOGRAPHIE

AFAC-Agroforesteries. Le fonds pour l'arbre et le programme "Plantons en France". [En ligne] [Citation : 30 03 2021.] <https://afac-agroforesteries.fr/fonds-pour-larbre-programme-plantons/>.

Agence Française pour la Biodiversité. 2019. *Référentiel technique associé au Règlement d'usage de la marque collective simple "Végétal local"*. 2019.

Astredhor Sud Ouest. 2020. *Le Végétal Local - niche ou révolution ? Etude d'opportunité du végétal sauvage d'origine locale pour la filière horticole en Nouvelle Aquitaine* . 2020.

Bette M.S., Asset B. 2019. *Etude de la capacité de développement des marques Végétal local® et Vraies messicoles® dans le Bassin Parisien Nord*. s.l. : ISA Lille & Conservatoire Botanique de Bailleul, 2019.

Brimont, F. 2017. ESDOCO (Espèces d'origine contrôlée) - Une filière régionale d'arbres et d'arbustes d'origine locale. *Journée d'échanges "Semer et planter local : un défi pour la biodiversité"*. 2017.

CBN Corse. Qu'est-ce que Corsica Grana. [En ligne] [Citation : 30 03 2021.] http://cbnc.oec.fr/Corsica_Grana_Presentation_page_94_1,208.htm .

Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France. Chiffres-clefs de l'agriculture francilienne. [En ligne] [Citation : 24 03 2021.] <https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/lagriculture-francilienne/chiffres-cles/> .

CNPMAI. 2017. *Plantes messicoles rares d'Ile-de-France - Travaux du CNPMAI 2012-2016*. 2017.

Conseil général de l'Essonne. 2018. *Livret technique- Les plantations dans les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne*. 2018.

Conseil Régional d'Ile-de-France. 2021. A la découverte du territoire francilien. [En ligne] 15 janvier 2021. <https://www.iledefrance.fr/la-decouverte-du-territoire-francilien>.

Delesse, F. 2019. *Emergence de la filière Végétal local : intérêts et moyens d'action pour EDF. Enquête et retours d'expériences d'acteurs impliqués dans l'usage et la production de végétaux pour des actions d'aménagement ou de restauration écologique*. s.l. : EIFER Europäisches Institut für Energieforschung, 2019.

FNE Midi-Pyrénées. Reconstituer la flore locale - Bonnes pratiques de la biodiversité en Midi-Pyrénées. [En ligne] [Citation : 22 03 2021.] https://fne-midipyrenees.fr/wp-content/uploads/2015/08/fiche_reconstituer_flore_locale_vf.pdf.

FNPHP. 2017. *Développement de la filière Horticulture Ornementale en Région Ile-de-France - Une politique au service de la performance, du développement et de l'innovation des entreprises*. 2017.

FranceAgriMer. 2021. *Observatoire des données structurelles des entreprises de l'horticulture et de la pépinière ornementales / France (Données 2019)* . 2021.

Gardarin, A. 2014. *Gestion agroécologique des ravageurs de grandes cultures à l'aide de mélanges floraux* . s.l. : Séminaire SMACh, 2014.

Huc S., Arlandis J., Dupré La Tour A., Rouillon A., Spiegelberger T. 2018. *SEM'LESALPES - Des semences d'origine locale pour la restauration de milieux ouverts en montagne alpine*. s.l. : Conservatoire Botanique National Alpin, 2018.

Huc S., Spiegelberger T. 2016. *Alp'Grain : Des semences locales pour une restauration écologique en montagne*. Grenoble : Rencontres botaniques alpines, 2016.

I. Vandernoot, D. Provendier. 2020. *L'offre en Végétal d'origine local - Comment l'intégrer dans vos projets d'aménagements paysagers ?* Paris : Comité de Filière Horticulture - Pépinière en Île-de-France, 2020.

Institut Paris Région. Les projets d'aménagement en Ile-de-France. [En ligne] [Citation : 29 05 2021.] https://www.institutparisregion.fr/uploads/ExportData/projets_amenagement.html .

J. Flandin, J. C. Dubois, F. Awada, et S. Roquelle,. 2019. *Plantons local en Ile-de-France - Pour favoriser la biodiversité.* s.l. : Institut Paris Région, 2019.

Journée d'échanges Végétal Local à Conliège (Jura) - Développement des filières de production de végétaux sauvages d'origine locale . **Jura Nature Environnement et Clus'Ter Jura.** 2019 : s.n.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. 2020. Développement économique, commercialisation ... La filière horticole à la loupe. [En ligne] novembre 2020. <https://agriculture.gouv.fr/developpement-economique-commercialisation-la-filiere-horticole-la-loupe>.

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. 2012. *Plan National d'Actions en faveur des plantes messicoles 2012-2017.* 2012.

Terre de Liens Ile-de-France. Le contexte agricole francilien. [En ligne] [Citation : 2021 03 2021.] <https://www.terredeliens-iledefrance.org/le-contexte-agricole-francilien/>.

Valhor. 2014. *Attentes des jardiniers urbains : Quels végétaux ? Quelles prestations ?* 2014.

6. ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

Légende :

En noir = Acteur présent aux groupes de travail (pour tout ou partie)

En gris = Référent de la structure mais n'ayant pas participé aux groupes de travail

En bleu italique = Animateurs et animatrice des groupes de travail

Nom	Prénom	Structure
DIRADOURIAN	Flore	Astredhor Seine-Manche
CADIOU	Isabelle	Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile de France
JARRY	Christophe	Serres de Butry
SEGUIN	Elodie	Pariciflore
HLADKY	Nicolas	GIE Pépinières Franciliennes
CROUX	Emmanuel	Pépinières CROUX
GIRARD	Benjamin	Sauvaje - Centre horticole Olivier Bedouelle
NIELEN	Marguerite	Sauvaje - Centre horticole Olivier Bedouelle
BIHAY	Régis	Centre de Productions Horticoles GPSEA - Grand Paris Sud Est Avenir
STREMLER	Eric	Centre de Productions Horticoles GPSEA - Grand Paris Sud Est Avenir
TAKACS	Paul-Robert	Ville de Paris
DOYEN	Julien	Ville de Paris
JARDINIER	Gaëlle	CDC Biodiversité
ELIE-PECQUEUR	Sophie	CDC Biodiversité
PARISOT	Christophe	Seine et Marne environnement
YVERT	Florent	Biodiversita
MARIE	Xavier	Sol Paysage - représentant l'UPGE lors des groupes de travail
REDOULEZ	Thomas	UPGE - Union pour la filière du génie écologique - Délégué général
MERCIER	Antonin	Agrof'île
VERRET	Valentin	Agrof'île
ENTE	Romain	Marcel Villette
PROU-KERREC	Zelda	EPA Paris Saclay
CHARLES-BOUHAFSI	Sabrina	SIAVB - Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre
PECQUET	David	Département de l'Essonne
LE NOAN	Camille	Département de l'Essonne
CIPRIAN	Sébastien	SNCF Réseau IDF
ZIEGER-MORISSON	Stephanie	SNCF Réseau IDF
VERFAILLIE	Fabien	Veolia
JACOBS	Coline	Veolia - coordinatrice des actions Veolia environnement
DAVALO	Christophe	ParisHabitat
FREBOURG	Fabrice	UNICEM - Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
FROMENTIN	Etienne	UNICEM IDF - Secrétaire général
POULLIN	Alix	UNICEM IDF - Chargée de mission environnement
TORRES	Gwénaél	Espaces
MERTENS	Bruno	Pinson Paysage
<i>Flandin</i>	<i>Jonathan</i>	<i>ARB - Agence Régionale de la Biodiversité</i>
<i>Bardin</i>	<i>Philippe</i>	<i>CBNBP - Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien</i>
<i>Perchet</i>	<i>Margaux</i>	<i>CNPMAI - Conservatoire National des Plantes à parfums, Médicinales, Aromatiques et Industrielles</i>

ANNEXE II : PROGRAMME DES REUNIONS 1 ET 2 DU GROUPE DE TRAVAIL



Ordre du jour

Mardi 17 novembre

GT1

9h45 – 10h00 : Accueil des participants

10h00 – 10h33 : Introductions au Végétal Local – P. Bardin, J. Flandin, M. Perchet : *Contexte national et régional, rappel du cahier des charges, focus sur le végétal local en milieux urbains, introduction aux GT*

10h33 – 10h40 : Intervention éclair : témoignage de Béatrice EGU – ADASMS

10h40 – 12h00 : Atelier « Schéma de la filière »
Tour de table animé pour engager les réflexions

GT2

14h15 – 14h30 : Accueil des participants

14h30 – 14h35 : Intervention éclair : témoignage de Lionel GIRE – Semence Nature

14h35 – 14h45 : Introduction au GT2

14h45 – 16h30 : Atelier « Problématiques émergentes »
Groupes thématiques animés afin de soulever les freins au développement de filière Végétal Local en Ile-de-France

Tel : 01.64.98.83.77 – experimentation@cnpmai.net - www.vegetal-local.fr

Action financée par la Région Ile-de-France et la DRIEE Ile-de-France





Ordre du jour

Lundi 23 novembre

GT3

9h45 – 10h00 : Accueil des participants

10h00 – 10h05 : Intervention éclair : témoignage de Damien Provendier – CBN PMP

10h05 – 10h50 : Présentation des résultats de la réflexion des GT1 & GT2

10h50 – 12h00 : Discussions en plénière sur la formulation et la validation des freins soulevés

GT4

14h15 – 14h30 : Accueil des participants

14h30 – 14h35 : Intervention éclair : témoignage de Jacques DETEMPLE – Haies Vives d'Alsace

14h35 – 16h30 : Atelier « Mise en place d'un plan d'actions »
Animation en « étoile » pour la mise en place d'un plan d'actions opérationnelles à partir freins définis aux GT2 & GT3

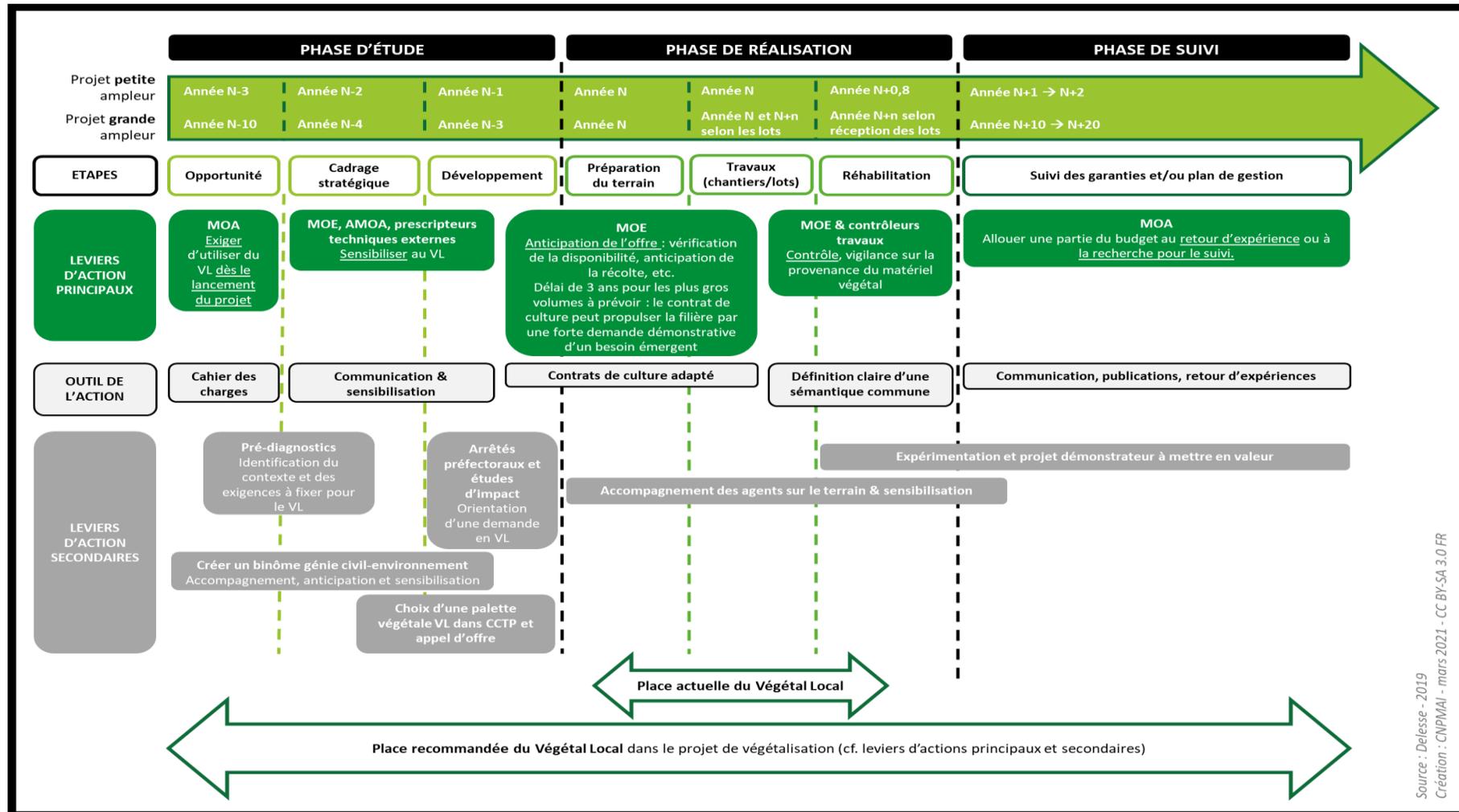
Tel : 01.64.98.83.77 – experimentation@cnpmai.net - www.vegetal-local.fr

Action financée par la Région Ile-de-France et la DRIEE Ile-de-France





ANNEXE III : PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PROJET DE VEGETALISATION ET LES LEVIERS D' ACTIONS PROPOSES POUR LE VEGETAL LOCAL – DELESSE, 2019



Source : Delesse - 2019
Création : CNPMAI - mars 2021 - CC BY-SA 3.0 FR



ANNEXE IV : LISTE DES CORRESPONDANTS LOCAUX DU VEGETAL LOCAL – MISE A JOUR EN JANVIER 2021

Région d'origine	Structure représentée	Adresse - Nom structure professionnelle	Adresse	Code postal / Ville	NOM Prénom	Tel	Mail
Alpes	CBN ALPIN	CBN ALPIN	Domaine de Charance	05000 Gap	HUC Stéphanie	04 92 53 01 07	s.huc@cbn-alpin.fr
Alpes	AFAC Agroforesteries	Mission haies Auvergne Rhône Alpes	UFHARA Maison de la Forêt et du Bois10 Allées des Eaux et Forêts	63370 Marmilhat	MONIER Monier	04 73 96 51 88 - 06 62 16 23 78	haies.foret.ara@outlook.fr
Bassin parisien nord	CBN BL	CBN BL	Hameau de Haendries F	59270 Bailleul	COCQUEMPOT Marine	03 22 89 69 78	m.cocquempot@cbnbl.org
Bassin parisien nord	CBN BL	CBN BL	Hameau de Haendries F	59271 Bailleul	ASSET Bertille	03 28 49 00 83	b.asset@cbnbl.org
Bassin parisien nord	CBN BP	CBN BP	Muséum national d'Histoire naturelle. Direction 61 rue Buffon CP53	75005 Paris	BARDIN Philippe	tel 01 40 79 56 25	bardin@mhnh.fr
Bassin parisien nord	AFAC Agroforesteries	Les planteurs volontaires	5, rue Jules de Vicq	59 000 Lille	CHARON Jennifer	06 14 39 56 29	jennifercharonpv@gmail.com
Bassin parisien nord	AFAC Agroforesteries	Atelier agriculture Avesnois Thierache	43, rue du général de Gaulle	02260 La Capelle	GION Françoise	06 33 93 93 84 - 03 23 97 17 16	aat@wanadoo.fr
Bassin parisien nord	AFAC Agroforesteries	Bois Bocage Energie	Place de l'Eglise	61800 Chanu	NEVOUX Laurent	06 29 48 08 55 - 02 33 65 15 56	bois-bocage-energie@orange.fr
Bassin parisien sud	CBN BP	CBN BP	Muséum national d'Histoire naturelle. Direction 61 rue Buffon CP53	75005 Paris	BARDIN Philippe	tel 01 40 79 56 25	bardin@mhnh.fr
Bassin parisien sud	Plante & Cité	Plante & Cité	Maison du Végétal, 26 Rue Jean Dixmeras	49000 Angers	HEDONT Marianne	02 22 06 17 69	marianne.hedont@plante-et-cite.fr
Bassin parisien sud	AFAC Agroforesteries	Luciole	30 rue de la corne	45140 Ingres	VANCRAYELNGHE Luc	06 74 54 18 63	lupaysage@laposte.net
Bassin parisien sud	AFAC Agroforesteries	Parc naturel régional Brenne	Maison du Parc - Le Bouchet	36300 Rosnay	BOUVARD Joséphine	06 86 41 96 28 - 02 54 28 12 12	j.bouvard@parc-naturel-brenne.fr
Bassin Rhône Saône Jura	CBN FC	CBN FC	7 Rue Voirin	25000 Besançon	HENNEQUIN Christophe	03.81.83.03.58 - 06.84.49.66.84	christophe.hennequin@cbnfc.org
Bassin Rhône Saône Jura	AFAC Agroforesteries	FNE Bourgogne Franche Comté	7, rue Voirin	25000 Besançon	BELLE Maxence	03 81 80 92 98	biodiversite@fne-bfc.fr
Bassin Rhône Saône Jura	AFAC Agroforesteries	Jura Nature Environnement	21, avenue Jean Moulin	39000 Lons-le-Saunier	NIZAN Pierre-Alexis	03 84 47 24 11 - 06 28 36 10 31	pierrealexis@jne.asso.fr
Corse	CBN Corse OEC	OEC - Office de l'Environnement de la Corse	Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica 14, Avenue Jean Nicoli	20250 Corte	SANTUCCI Marcu-Alesiu	04 95 45 04 00	marcu-alesiu.santucci@oec.fr
Massif armoricain	CBN Brest	CBN Brest	52 Allée du Bot	29200 Brest	GESLIN Julien	+33(0)6 28 94 27 58	j.geslin@cbnbrest.com
Massif armoricain	AFAC Agroforesteries	FRC Pays de la Loire	Basses Brosses	49080 Bouchemaine	CLEMENT Olivier	02 41 73 89 12 - 07 87 17 81 72	o.clement@frc-paysdelaloire.com
Massif armoricain	AFAC Agroforesteries	Syndicat des Eaux du Bas Léon	2, route de Pen Ar Guear	29260 Kernilis	GOUZÉ Yann	06 88 10 64 39 - 02 98 30 83 00	bocage.basleon@orange.fr
Massif armoricain	AFAC Agroforesteries	Bois Bocage Energie	Place de l'Eglise	61800 Chanu	NEVOUX Laurent	06 29 48 08 55 - 02 33 65 15 56	bois-bocage-energie@orange.fr
Massif central	CBN MC	CBN MC	Le Bourg	43230 Chavaniac-Lafayette	ROUMIER Axelle	04 71 77 55 69	axelle.roumier@cbnmc.fr
Massif central	AFAC Agroforesteries	Mission Haie Auvergne	UFHARA Maison de la Forêt et du Bois10 Allées des Eaux et Forêts	63370 Marmilhat	MONIER Sylvie	04 73 96 51 88 - 06 62 16 23 78	haies.foret.ara@outlook.fr
Massif central	AFAC Agroforesteries	Arbre Haie Paysages Aveyron	Carrefour de l'Agricultur	12000 Rodez	HUGONNENC Sophie	Téléphone : 05 65 73 79 23	association.ahp12@gmail.com
Massif central	AFAC Agroforesteries	Arbres Haies Paysages d'Aveyron	Carrefour de l'Agriculture	12000 Rodez	AUDARD Martin	06 72 64 92 23 - 05 65 73 79 23	audard.ahp12@gmail.com
Massif central	AFAC Agroforesteries	CAUE de la Creuse	11, rue Victor Hugo	23000 Guéret	BAUDIN Marin	06 60 32 86 52 - 05 44 30 27 56	paysagiste-conseil@caue23.fr
National	OFB	OFB	Le Nadar Hall C 5 square Félix-Nadar	94300 Vincennes	RIVIERE Stéphane		stephane.riviere@ofb.gouv.fr
National	OFB	OFB	Le Nadar Hall C 5 square Félix-Nadar	94300 Vincennes	MILLET Jerome		jerome.millet@ofb.gouv.fr
National	OFB	OFB	Le Nadar Hall C 5 square Félix-Nadar	94300 Vincennes	GOURVIL Johan		johan.gourvil@afbiobiodiversite.fr
National	AFAC Agroforesteries	AFAC Agroforesteries	38, rue Saint-Sabin -	75011 PARIS	SANSON Baptiste	01 43 14 75 92	baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr
National	CBN PMP	CBN PMP	Vallon de Salut - BP 70315 -	65203- Bagnères de Bigorre Cedex	PROVENDIER Damien	05 62 95 87 86	damien.provendier@cbnpmp.fr
National	CBN PMP	CBN PMP	Vallon de Salut - BP 70315 -	65203- Bagnères de Bigorre Cedex	MALAVAL Sandra	05 62 95 87 86 / 06 80 77 51 10	sandra.malaval@cbnpmp.fr
Nord Est	CBN FPL NE	Pôle lorrain du futur CBNNE	Jardin botanique Jean-Marie Pelt 100 rue du jardin botanique	54 600 Villers-lès-Nancy	DUVAL Marie	03 83 91 82 97 / 06 85 57 06 02	mduval@polelorrain-cbnne.fr
Nord Est	CBN BP	CBN BP			BARDIN Philippe	tel 01 40 79 56 25	bardin@mhnh.fr
Nord Est	AFAC Agroforesteries	Atelier agriculture Avesnois Thierache			GION Françoise	06 33 93 93 84 - 03 23 97 17 16	aat@wanadoo.fr



CNPMAI
Route de Nemours
91490 Milly-la-Forêt
01.64.98.83.77
www.cnpmai.net